

Conditions d'accès aux Masters 2023-2024

La présente brochure reprend l'ensemble des possibilités d'admission aux masters organisés par l'Université de Liège.

Les jurys ont prévu de nombreux cas d'admission directe, y compris pour des bacheliers d'autres domaines d'études.

Dans le cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission en ligne. Des renseignements peuvent être pris auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - +32(0)4.366.46.00)

Remarques importantes :

1. Tout grade académique de premier cycle de type long délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie d'un accès incondtionnel à au moins un cursus de deuxième cycle (art. 114 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études).
2. Les étudiants qui sont déjà porteurs d'un grade académique de master à finalité peuvent d'office s'inscrire à une autre finalité de ce même master.
3. Les (C), (L) et (S) désignent des diplômes de l'enseignement supérieur hors université :
 - (C) = type court
 - (L) = type long
 - (S) = spécialisation
4. Les étudiants ressortissant d'un pays hors Union européenne sont soumis à des conditions supplémentaires. Seuls les dossiers qui remplissent ces conditions sont transmis aux jurys. Pour toute information : www.enseignement.uliege.be/huemaster.
5. Les étudiants porteurs d'un diplôme étranger reconnu équivalent à un grade académique de 2^e cycle organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficient des mêmes possibilités de poursuite d'études que les étudiants porteurs du grade académique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
6. Un grade académique délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles en vertu d'une législation antérieure au décret du 7 novembre 2013 ouvre les mêmes droits que le nouveau grade correspondant.
7. En particulier, un diplôme de candidat en 2 ans (1^{er} cycle ancien régime) suivi de la réussite d'au moins une année d'études de 2^e cycle dans la même discipline, ou un diplôme de candidat en 3 ans, ouvre les mêmes droits que le diplôme de bachelier correspondant.
8. Les étudiants qui ont réussi au moins 165 crédits d'un grade académique de bachelier dans un établissement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent prendre inscription au master ULiège auquel ce grade donne accès, pour autant qu'ils fournissent la preuve qu'ils sont régulièrement inscrits simultanément au grade de bachelier dans leur établissement d'origine. Ces étudiants ne pourront être pris en compte en délibération pour leur 2^e cycle qu'après avoir obtenu le grade académique de 1^{er} cycle nécessaire.

Les programmes de master sont disponibles sur www.programmes.uliege.be

Cette brochure reprend les conditions d'accès telles que connues à la date de publication (année académique 2023-2024)

Table des matières

HEC LIÈGE – ÉCOLE DE GESTION	5
Master en sciences économiques (60 crédits)	5
Master en sciences économiques (120 crédits – toutes finalités)	7
Master en ingénieur de gestion	9
Master en sciences de gestion – programmes de jour	12
Master en sciences de gestion à horaire décalé	17
Master en alternance en sales management	19
FACULTÉ DE MÉDECINE.....	21
Master en médecine	21
Master en sciences dentaires.....	22
Master en sciences pharmaceutiques.....	23
Master en sciences biomédicales.....	24
Master en kinésithérapie et réadaptation	27
Master en sciences de la motricité.....	28
Master en sciences de la santé publique	30
Master en sciences infirmières.....	32
FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.....	33
Master en médecine vétérinaire	33
FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES	34
Master en sciences informatiques (domaine sciences)	34
Master ingénieur civil des mines et géologue.....	36
Master ingénieur civil des constructions.....	38
Master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux.....	40
Master ingénieur civil électromécanicien	42
Master ingénieur civil en informatique.....	44
Master ingénieur civil en aérospatiale	46
Master ingénieur civil électricien	48
Master ingénieur civil physicien.....	50
Master ingénieur civil mécanicien.....	52
Master ingénieur civil biomédical	54
Master ingénieur civil en science des données.....	56
Master ingénieur civil en génie de l'énergie	58
Master ingénieur civil architecte.....	60
Master en science des données	62
FACULTÉ DES SCIENCES.....	64
Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire.....	64

Master en bioinformatique et modélisation	66
Master en biologie des organismes et écologie.....	68
Master en océanographie	70
Master en sciences chimiques.....	72
Master en sciences et gestion de l'environnement	74
Master en sciences géographiques, orientation global change.....	76
Master en sciences géographiques, orientation générale	78
Master en sciences géographiques, orientation géomatique.....	81
Master en sciences géologiques.....	83
Master en sciences mathématiques	84
Master en sciences physiques.....	86
Master en sciences spatiales	88
Master smart rurality	92
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCE POLITIQUE ET CRIMINOLOGIE	93
Master en droit.....	93
Master en sciences politiques, orientation générale	95
Master en criminologie (domaine criminologie).....	98
FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES	100
Master en philosophie.....	100
Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale	102
Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère.....	105
Master en langues et lettres modernes, orientation générale	107
Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques	109
Master en traduction	111
Master en interprétation.....	113
Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques	115
Master en langues et lettres anciennes, orientation orientales	117
Master en langues et lettres anciennes et modernes.....	119
Master en linguistique.....	121
Master en histoire	123
Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale.....	125
Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie	128
Master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie.....	130
Master en communication	131
Master en information et communication.....	135
Master en journalisme	137
Master en communication multilingue	140
Master en arts du spectacle	143

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES	146
Master en sociologie	146
Master en anthropologie	149
Master en sociologie et anthropologie	151
Master en gestion des ressources humaines	153
Master en sciences du travail en alternance.....	156
Master en sciences du travail 1 an / 60 crédits.....	158
Master en sciences du travail à finalité approfondie (120 crédits).....	160
Master en sciences de la population et du développement	162
Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits	164
FACULTÉ DE GEMBLoux AGRO-BIO TECH.....	165
Masters bioingénieur (4 grades)	165
Master en management de l'innovation et de la conception des aliments (MICA)	167
Master en agroécologie.....	169
Master architecte paysagiste	171
FACULTÉ D'ARCHITECTURE	173
Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme.....	173
FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE, LOGOPÉDIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION	175
Master en sciences psychologiques	175
Master en logopédie	177
Master en sciences de l'éducation	179
Master en orthopédagogie clinique	181

Master en sciences économiques (60 crédits)

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Il faut noter que le programme de Master en sciences économiques est organisé essentiellement en anglais. Le niveau requis en anglais pour accéder à ce programme correspond au niveau B2 défini par le portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Lorsque l'accès aux études est conditionné par une décision d'admission, le Service des Inscriptions et des Admissions pourra éventuellement réclamer une attestation de connaissance des langues aux candidats.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences économiques (1 an/60 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences économiques ou de bachelier en sciences économiques et de gestion ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences économiques (1 an/60 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de gestion ou de bachelier en ingénieur de gestion ;
- le grade académique de master en ingénieur commercial (L), de master en sciences administratives (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L) ou de master en gestion de l'entreprise (L) ;
- un grade académique de master (2 ans/120 crédits) délivré par une Université de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences économiques (1 an/60 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier en ingénieur commercial (L), de bachelier en gestion publique (L) ou de bachelier en gestion de l'entreprise (L).

Ont accès au **master en sciences économiques (1 an/60 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;

un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences économiques (120 crédits – toutes finalités)

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Il faut noter que le programme de Master en sciences économiques est organisé essentiellement en anglais. Le niveau requis en anglais pour accéder à ce programme correspond au niveau B2 défini par le portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Lorsque l'accès aux études est conditionné par une décision d'admission, le Service des Inscriptions et des Admissions pourra éventuellement réclamer une attestation de connaissance des langues aux candidats.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de économiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences économiques ou de bachelier en sciences économiques et de gestion ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences économiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de gestion ou de bachelier en ingénieur de gestion ;
- le grade académique de master en ingénieur commercial (L), de master en sciences administratives (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L) ou de master en gestion de l'entreprise (L) ;
- le grade académique de master ingénieur civil, de master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits), de master en statistiques, de master en sciences politiques (toutes finalités), de master en sociologie, de master en anthropologie, de master en sociologie et anthropologie, de master en gestion des ressources humaines, de master en sciences du travail (2 ans/120 crédits) ou de master en sciences de la population et du développement ;
- le grade académique d'ingénieur de gestion, de licencié en sciences de gestion, d'ingénieur civil, de licencié en informatique, de licencié en sciences politiques ou de licencié en sociologie.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences économiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier en ingénieur commercial (L), de bachelier en gestion publique (L) ou de bachelier en gestion de l'entreprise (L).

Ont accès au **master en sciences économiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en ingénieur de gestion

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Il faut noter que le programme de Master en ingénieur de gestion est organisé essentiellement en anglais. Le niveau requis en anglais pour accéder à ce programme correspond au niveau B2 défini par le portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Lorsque l'accès aux études est conditionné par une décision d'admission, le Service des Inscriptions et des Admissions pourra éventuellement réclamer une attestation de connaissance des langues aux candidats.

Accès au programme de Master en ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en « Supply Chain Management and Business Analytics », en « Digital Business », en « Financial Engineering » ou en « Sustainable Performance Management »

Bénéficient d'un accès direct sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en ingénieur de gestion.

Ont accès en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- le grade académique de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences de gestion ou de bachelier en sciences économiques ;
- un grade académique similaire à l'un mentionné ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 240 crédits par le jury (dont 180 crédits pour les études de 1^{er} cycle).

Ont accès au programme de Master en ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en « Supply Chain Management and Business Analytics » ou « Financial Engineering », moyennant l'accord du comité de gestion et avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 85 crédits défini en fonction du parcours antérieur de l'étudiant¹, les étudiants qui portent soit :

- le grade académique de master en sciences informatiques ou de master ingénieur civil en informatique à finalité spécialisée en Management.

Accès au programme de master en Ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en, en Intrapreneurship and Management of Innovation Projects ou en Sciences et technologies

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion², les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en ingénieur de gestion.

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et moyennant l'accord du comité de gestion³², et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences de gestion ou de bachelier en sciences économiques ;
- un grade académique similaire à l'un mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 240 crédits par le jury (dont 180 crédits pour les études de 1^{er} cycle).

¹ Avant d'accéder à ces finalités, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec Mme Christine Puit (04/232.72.58 ou christine.puit@uliege.be et lui remettre le dossier de candidature d'accès à la finalité dûment complété, conformément aux informations reprises sur le site Web de HEC-ULiège. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats retenus sur cette base. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étrangers, la décision d'admission.

² Avant d'accéder à ces finalités, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec Mme Sophie LERUTH (04/232.73.13 ou sophie.leruth@uliege.be - **pour la finalité Intrapreneurship and Innovation**) ou avec Mme Christine PUIT (04/232.72.58 ou christine.puit@uliege.be - **pour la finalité Sciences et technologies et pour la finalité Digital Business**) et lui remettre le dossier de candidature d'accès à la finalité dûment complété, conformément aux informations reprises sur le site Web de HEC-ULiège. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats retenus sur cette base. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étrangers, la décision d'admission.

Accès au programme de Master en Ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en Management et technologies

Ce master est destiné exclusivement aux étudiants souhaitant s'inscrire dans le programme transdisciplinaire « Industrial and Business Engineering (IBE) » : 2 diplômes de master en 3 ans. Informations détaillées sur le programmes : <http://hec.uliege.be/fr/masters/programmes-transdisciplinaires/industrial-business-engineering-ibe>

Bénéficient d'un accès direct, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits et moyennant l'accord du comité de gestion³, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation industrie et qui ont suivi l'option « gestion ».

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

³ Avant d'accéder à cette finalité, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec Mme Christine Puit (04/232.72.58 ou christine.puit@uliege.be) et lui remettre le dossier de candidature d'accès à la finalité dûment complété, conformément aux informations reprises sur le site Web de HEC-ULiège. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats retenus sur cette base. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étrangers, la décision d'admission.

Master en sciences de gestion – programmes de jour

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Il faut noter que le programme de Master en sciences de gestion est organisé essentiellement en anglais. Le niveau requis en anglais pour accéder à ce programme correspondra au niveau B2 défini par le portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Lorsque l'accès aux études est conditionné par une décision d'admission, le Service des Inscriptions et des Admissions pourra éventuellement réclamer une attestation de connaissance des langues aux candidats.

Accès direct au master en sciences de gestion (60 crédits), master en sciences de gestion (120 crédits) à finalité didactique ou à finalité spécialisée en Banking and Asset Management, en Financial Analysis and Audit, en International Strategic Marketing, en Management des entreprises sociales et durables ou en Global Supply Chain management

Bénéficient d'un accès, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion

Bénéficient d'un accès, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en ingénieur de gestion ou de bachelier en sciences économiques ;
- le grade académique de master en sciences administratives (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L), de master en ingénieur commercial (L), ou de master en gestion de l'entreprise (L) ;
- le grade académique de bachelier en ingénieur commercial (L) ou de bachelier en gestion de l'entreprise (L).

Bénéficient d'un accès direct, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier assistant de direction (C), de bachelier en assurances (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en International business(C), de bachelier en comptabilité (C), de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en e-business (C), de bachelier en gestion des transports et logistique d'entreprise (C), de bachelier en gestion hôtelière (C), de bachelier en immobilier (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en management du tourisme et des loisirs (C), de bachelier Sales account manager (C), de bachelier en management de la logistique (C) ou de bachelier-AESI Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C).

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- le grade académique de bachelier en gestion publique (L) ou de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Accès au programme de master en sciences de gestion (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en Intrapreneurship and Management of Innovation Projects ou en Stratégie et management des ressources humaines

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion⁴, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion.

⁴ Avant d'accéder à cette finalité, les étudiants intéressés doivent prendre contact avec Mme Sophie LERUTH (04/232.73.13 ou sophie.leruth@uliege.be - **pour la finalité Intrapreneurship and Innovation**) ou avec Mme Christine PUIT (04/232.72.58 ou christine.puit@uliege.be - **pour la finalité Stratégie et management des ressources humaines**) et lui remettre le dossier de candidature d'accès à la finalité dûment complété, conformément aux informations reprises sur le site Web de HEC-ULiège. Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats retenus sur cette base. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômes étrangers, la décision d'admission.

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion¹⁸, avec un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en ingénieur de gestion ou de bachelier en sciences économiques ;
- le grade académique de master en sciences administratives (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L), de master en ingénieur commercial (L), ou de master en gestion de l'entreprise (L) ;
- le grade académique de bachelier en ingénieur commercial (L) ou de bachelier en gestion de l'entreprise (L).

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion¹⁸, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier assistant de direction (C), de bachelier en assurances (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en International business (C), de bachelier en comptabilité (C), de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en e-business (C), de bachelier en gestion des transports et logistique d'entreprise (C), de bachelier en gestion hôtelière (C), de bachelier en immobilier (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en management du tourisme et des loisirs (C), de bachelier Sales account manager(C), de bachelier en management de la logistique (C) ou de bachelier-AESI Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C).

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion¹⁸, et aux conditions complémentaires qu'ils fixent, les étudiants qui portent soit :

- le grade académique de bachelier en gestion publique (L) ou de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Accès au programme de master en sciences de gestion (120 crédits) à finalité spécialisée en Droit

Ce master est destiné exclusivement aux étudiants souhaitant s'inscrire dans le programme transdisciplinaire « Droit et gestion » : 2 diplômes de Master en 3 ans. Informations détaillées sur le programme : <http://hec.uliege.be/fr/masters/programmes-transdisciplinaires/droit-gestion>.

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion⁵, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences économiques et de gestion et de bachelier en ingénieur de gestion ;

Ont accès en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion⁶ et aux conditions complémentaires qu'ils fixent, les étudiants qui portent soit :

- Un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 180 crédits par le jury.

Accès au programme de master en sciences de gestion à finalité spécialisée en Droit et gestion

Bénéficient d'un accès direct, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en droit, à finalité spécialisée en gestion.
- Le grade académique de master en droit, à finalité spécialisée en droit économique et social et qui ont suivi la mineure « gestion »

⁵ Avant d'accéder à ce programme, les étudiants intéressés doivent transmettre leur candidature à Mme Marie-Gabrielle BOXUS (marie-gabrielle.boxus@uliege.be) avant la fin de l'année académique qui précède leur entrée en master (date à préciser). Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale et résultats obtenus). Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étrangers, la décision d'admission.

⁶ Avant d'accéder à ce programme, les étudiants intéressés doivent transmettre leur candidature à Mme Marie-Gabrielle BOXUS (marie-gabrielle.boxus@uliege.be) avant la fin de l'année académique qui précède leur entrée en master (date à préciser). Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale et résultats obtenus). Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étrangers, la décision d'admission.

Accès au programme de Master en Sciences de gestion, à finalité spécialisée en « Management des organisations et des systèmes en transition (MOST) »

Ce master est destiné exclusivement aux étudiants souhaitant s'inscrire dans le programme transdisciplinaire « Management des organisations et des systèmes en transition (MOST) » : 2 diplômes de Master en 3 ans. Informations détaillées sur le programme :

<http://hec.uliege.be/fr/masters/programmes-transdisciplinaires/management-systemes-organisationnels-en-transition-most>

Bénéficient d'un accès direct, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en gestion.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences de gestion à horaire décalé

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Accès au programme de master en sciences de gestion (60 crédits)

Bénéficient d'un accès direct, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier assistant de direction (C), de bachelier en assurances (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en commerce extérieur (C), de bachelier en comptabilité (C), de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en e-business (C), de bachelier en gestion des transports et logistique d'entreprise (C), de bachelier en gestion hôtelière (C), de bachelier en immobilier (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en management du tourisme et des loisirs (C), de bachelier en vente (C), de bachelier en management de la logistique (C) ou de bachelier-AESI Sciences économiques et sciences économiques appliquées (C).

Bénéficient d'un accès direct, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences administratives (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L), de master en ingénieur commercial (L) ou de master en gestion de l'entreprise (L) ;
- le grade académique de bachelier en ingénieur commercial (L) ou de bachelier en gestion de l'entreprise (L).

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- le grade académique de bachelier en gestion publique (L) ou de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- un grade académique similaire à l'un mentionné ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Accès au programme de master en sciences de gestion (120 crédits) à finalité spécialisée en *management général*

Bénéficient d'un accès direct, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master (120 crédits) autre que du domaine des sciences économiques et de gestion ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Accès au programme de master en sciences de gestion (120) crédits à finalité spécialisée en MBA

Bénéficient d'un accès direct, moyennant l'accord du comité de gestion⁷, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- un grade académique de master (2 ans/120 crédits).

Ont accès, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion³² et aux conditions complémentaires qu'ils fixent, les étudiants qui portent soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger sanctionnant des études de premier cycle jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

⁷ Avant d'accéder à cette finalité, les étudiants intéressés doivent transmettre leur candidature à Mme Charlotte MARON (04/232.74.15 ou charlotte.maron@uliege.be). Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale) et professionnel. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étranger, la décision d'admission.

Master en alternance en sales management

Domaine : sciences économiques et de gestion

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

L'article 15, §1^{er}, 30°bis, qui définit l'enseignement supérieur en alternance : enseignement dans lequel l'acquisition des compétences nécessaires pour l'obtention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur se fait pour partie en entreprise et pour partie au sein dudit établissement.

Pour être valablement inscrit au master en alternance en sales management, l'étudiant doit répondre aux conditions d'accès telles que définies ci-dessous. De plus, l'inscription est conditionnée par la signature, au préalable, d'une convention d'immersion professionnelle (entreprise – étudiant – Université) et d'une convention académique. Ces documents doivent être présentés au coordinateur du programme (Mme Sandrine Wouters – sandrine.wouters@uliege.be) et une autorisation d'inscription sera alors délivrée par HEC Liège pour permettre aux étudiants de procéder à leur inscription.

Il faut noter que ce programme ne sera organisé que si le nombre d'étudiants est suffisant.

Bénéficient d'un accès direct au **master en alternance en sales management**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de gestion ;
- le grade académique de Bachelier sales account manager (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier en International business (C), de bachelier en techniques et services (C) ou de bachelier en e-business (C).

Ont accès au **master en alternance en sales management**, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion³² et aux conditions complémentaires qu'ils fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande ;
- un autre grade académique délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

FACULTÉ DE MÉDECINE

Master en médecine

Domaine : sciences médicales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Attention :

Les études de médecine et de sciences dentaires sont soumises à des restrictions d'accès particulières dont les candidats doivent être informés avant de prendre inscription.

Pour consulter les règles qui s'appliquent au cursus de médecine : www.facmed.uliege.be

Bénéficient d'un accès direct au **master en médecine (3 ans/180 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en médecine obtenu en FWB;

Ont accès au **master en médecine (3 ans/180 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade de 1^{er} cycle en médecine obtenu en Communauté flamande, ou obtenu dans l'Union européenne ou un diplôme de docteur en médecine obtenu dans un pays extérieur à l'Union européenne et valorisé par le jury pour 180 crédits, ainsi que l'attestation de réussite de l'examen d'entrée.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences dentaires

Domaine : sciences médicales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Attention :

Les études de médecine et de sciences dentaires sont soumises à des restrictions d'accès particulières dont les candidats doivent être informés avant de prendre inscription.

Pour consulter les règles qui s'appliquent au cursus de sciences dentaires : www.facmed.uliege.be

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences dentaires (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences dentaires obtenu en FWB;

Ont accès au **master en sciences dentaires (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade de 1^{er} cycle en sciences dentaires obtenu en Communauté flamande, ou obtenu dans l'Union européenne ou un diplôme de dentiste obtenu dans un pays extérieur à l'Union européenne et valorisé par le jury pour 180 crédits, ainsi que l'attestation de réussite de l'examen d'entrée.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences pharmaceutiques

Domaine : sciences biomédicales et pharmaceutiques

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences pharmaceutiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences pharmaceutiques ;
- le grade académique correspondant délivré en Communauté flamande.

Ont accès au master en sciences pharmaceutiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences biomédicales

Domaine : sciences biomédicales et pharmaceutiques

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits, toutes finalités⁸)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biomédicales ;
- le grade académique correspondant délivré en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits toutes finalités**, à l'exception de la finalité spécialisée en biomédical data management), moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en diététique (C), de bachelier-technologue de laboratoire médical (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie (C) ou orientation biotechnologie (C) ou orientation chimie appliquée (C) ou orientation environnement (C), de bachelier en ergothérapie (C), de bachelier en soins infirmiers (C), de bachelier-technologue en imagerie médicale (C), de bachelier accoucheuse (C) ou de bachelier en soins infirmiers pour titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits toutes finalités**, à l'exception de la finalité spécialisée en biomédical data management), moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- de bachelier sage-femme (C), la spécialisation en soins intensifs et en aide médicale urgente (C), la spécialisation en anesthésie (C) ou de bachelier : infirmier responsable de soins généraux (C) ;
- le grade académique de master en kinésithérapie (L).

⁸ La finalité spécialisée en recherche clinique est organisée en codiplômation avec l'UNamur qui en est l'établissement référent. Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées auprès de l'établissement référent.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences biomédicales (2 ans /120 crédits toutes finalités)**, avec un programme comprenant entre 60 et 90 crédits, à l'exception de l'option **Multidisciplinary English** de la finalité approfondie, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences biomédicales. Le programme de cours sera fixé en fonction de la formation antérieure du candidat et comprendra les crédits spécifiques.

Ont accès au **master en sciences biomédicales à finalité approfondie (option Multidisciplinary English)**, avec un programme comprenant entre 60 et 90 crédits, en vertu d'une décision des autorités académiques et du comité de gestion,⁹ et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences biomédicales ;

Bénéficient d'un accès au **master en sciences biomédicales, à finalité spécialisée en biomedical data management**¹⁰, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences pharmaceutiques, en médecine, en médecine vétérinaire, en sciences biologiques, en sciences dentaires, en kinésithérapie et réadaptation, en sciences de la motricité ou en sciences chimiques ;
- le grade académique de master ingénieur civil en chimie et en sciences des matériaux, en sciences de la santé publique ou en kinésithérapie et réadaptation.

Bénéficient d'un accès au **master en sciences biomédicales, à finalité spécialisée en biomedical data management**, moyennant un complément de programme de 15 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier sage-femme (C) ;
- de bachelier de spécialisation en anesthésie (C) ou en soins intensifs et aide médicale urgente (C).

⁹ Avant d'accéder à l'option **Multidisciplinary English** de la finalité approfondie, les étudiants intéressés doivent transmettre leur candidature à Mme Ingrid DUPIEREUX (idupiereux@uliege.be). Le comité de gestion du programme sélectionnera les candidats notamment sur la base de leur profil académique (contenu de la formation initiale, résultats obtenus, niveau d'anglais...) ; les critères précis sont disponibles auprès de Mme Ingrid DUPIEREUX. Pour l'inscription, les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion du programme et, pour les diplômés étrangers, la décision d'admission.

Pour l'accès au master conjoint en sciences biomédicale à finalité en recherche clinique (Université de Liège et Université de Namur), les étudiants sont invités à contacter l'établissement référent : l'Université de Namur.

¹⁰ Master conjoint en sciences biomédicales, à finalité spécialisée en biomedical data management. (Université de Liège et Université de Namur) Établissement référent : Université de Liège

Bénéficient d'un accès au **master en sciences biomédicales, à finalité spécialisée en biomedical data management**, moyennant un complément de programme de 30 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en diététique (C), en ergothérapie (C), en soins infirmiers (C), en technologue en imagerie médicale (C), en technologue de laboratoire médical, en chimie (C), orientation biochimie, orientation biotechnologie, orientation chimie appliquée ou orientation environnement.

Ont accès au **master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le programme de cours sera fixé en fonction de la formation antérieure du candidat et comprendra les crédits spécifiques.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en kinésithérapie et réadaptation

Domaine : sciences de la motricité

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en kinésithérapie et réadaptation (1 an/60 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en kinésithérapie et réadaptation ;

Bénéficient d'un accès direct au **master en kinésithérapie et réadaptation (1 an/60 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade de bachelier en kinésithérapie (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en kinésithérapie et réadaptation (1 an/60 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en kinésithérapie (L).

Ont accès au **master en kinésithérapie et réadaptation (1 an/60 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury ;
- Le grade académique correspondant délivré en Communauté flamande.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences de la motricité

Domaine : sciences de la motricité

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences de la motricité (2 ans/120 crédits toutes orientations et/ou finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier universitaire en sciences de la motricité ;
- le grade académique correspondant délivré en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences de la motricité (2 ans/120 crédits toutes orientations et/ou finalités)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier : AESI en éducation physique (C), de bachelier : Educateur spécialisé en activités socio-sportives (C), ou de bachelier de spécialisation en psychomotricité (C);

Bénéficient d'un accès direct **master en sciences de la motricité (orientation générale, toutes finalités)**, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en Kinésithérapie et réadaptation.

Ont accès au **master en sciences de la motricité (2 ans/120 crédits toutes orientations et/ou finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences de la motricité**, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- le grade académique belge de licencié en éducation physique. Le programme de cours sera fixé en fonction de la formation antérieure du candidat et comprendra les crédits spécifiques.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences de la santé publique

Domaine : sciences de la santé publique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la santé publique finalité spécialisée praticien spécialisé en santé publique¹¹ (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en médecine, de bachelier en sciences dentaires, de bachelier en sciences pharmaceutiques, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en kinésithérapie et réadaptation, de bachelier en sciences de la motricité, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale et orientation logopédie, de bachelier en médecine vétérinaire ;
- les grades académiques correspondant délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la santé publique finalité spécialisée praticien spécialisé en santé publique (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier : AESI en sciences : biologie, chimie et physique (C), de bachelier : AESI en sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C) , de bachelier en orthoptie (C), de bachelier hygiéniste bucco-dentaire (C), de bachelier en audiologie (C), de bachelier en bandagisterie-orthésilogie-prothésilogie (C), de bachelier : technologue de laboratoire médical (C), de bachelier en diététique (C), de bachelier en ergothérapie (C), de bachelier en logopédie (C), de bachelier en podologie-podothérapie (C), de bachelier en soins infirmiers (C), de bachelier : technologue en imagerie médicale (C), de bachelier : assistant social (C), de bachelier : assistant en psychologie (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies (C), ou orientation agronomie des régions chaudes (C), ou orientation environnement (C), ou orientation forêt et nature (C), ou orientation techniques et gestion agricoles (C), ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en gestion de l'environnement urbain (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en psychomotricité (C) ou de bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier (C).

¹¹ Peuvent être admis à l'option intitulée « Nutrition de Santé publique » tous les candidats qui détiennent un bagage de connaissances dans le domaine de la nutrition humaine, qu'il découle d'un parcours de formation, d'une expérience professionnelle ou encore d'acquis personnels. L'admission à l'option se fait sur dossier : pour plus d'information, contacter Françoise PETERS (mssp@uliege.be).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences de la santé publique finalité spécialisée praticien spécialisé en santé publique (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences économiques et gestion, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier ingénieur de gestion, de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en droit, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en information et communication, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- le grade académique de bachelier de spécialisation en imagerie médicale et radiothérapie (C), de bachelier de spécialisation en oncologie (C), de bachelier de spécialisation en pédiatrie et néonatalogie (C), de bachelier de spécialisation en santé communautaire (C), de bachelier de spécialisation en santé mentale et psychiatrie (C), de bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (C), de bachelier de spécialisation interdisciplinaire en gériatrie et psychogériatrie (C), de bachelier de spécialisation en biotechnologies médicales et pharmaceutiques (C), de bachelier de spécialisation en anesthésie (C), de bachelier de spécialisation en cadre de santé (C) ou de bachelier de spécialisation en soins péri-opératoires (C), de bachelier : sage-femme (C) ou de bachelier : infirmier responsable de soins généraux (C) ;
- le grade académique de bachelier en kinésithérapie (L) ;
- le grade académique de master en kinésithérapie (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences de la santé publique finalité spécialisée en patient critique**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier de spécialisation en soins péri-opératoires (C), de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (C), de spécialisation en anesthésie (C).

Ont accès au **master en sciences de la santé publique (2 ans/120 crédits toutes finalités)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences infirmières

Domaine : sciences de la santé publique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Établissements partenaires

- Haute école de la Province de Liège
- Haute école Robert Schuman
- Haute école Libre Mosane
- Université de Liège

Établissement référent : Université de Liège

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences infirmières (2 ans/120 crédits toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier infirmier responsable de soins généraux ;
- le grade académique de bachelier en soins infirmiers ;
- le grade académique de bachelier en soins infirmiers pour les titulaires d'un brevet d'infirmier hospitalier ;
- les grades académiques correspondant délivrés en Communauté Flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire belge.

Ont accès au **master en sciences infirmières (2 ans/120 crédits toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Master en médecine vétérinaire

Domaine : sciences vétérinaires

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Attention :

Les études de médecine vétérinaire sont soumises à des conditions d'accès particulières dont les candidats doivent être informés avant de prendre inscription.

Pour consulter les règles qui s'appliquent au cursus de médecine vétérinaire : www.fmv.uliege.be

Bénéficient d'un accès direct au **master en médecine vétérinaire (3 ans/180 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier universitaire en médecine vétérinaire obtenu dans une des institutions de la CFB.

Ont accès au **master en médecine vétérinaire**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- le grade académique correspondant en Communauté flamande ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à celui mentionné ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à celui mentionné ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

FACULTÉ DES SCIENCES APPLIQUÉES

Master en sciences informatiques (domaine sciences)

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences informatiques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences informatiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences informatiques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes, orientation informatique industrielle (C) ou orientation technologie de l'informatique (C) ou orientation sécurité des systèmes (C) ou orientation réseaux et télécommunications (C) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences informatiques (1 an/60 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences mathématiques, à finalité spécialisée en informatique.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences informatiques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (finalités automatisation, électricité, électromécanique, électronique, informatique ou mécanique), de master en sciences industrielles (L) (finalités électronique ou finalité informatique) ou la spécialisation en informatique médicale.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en ingénieur de gestion (toutes finalités).

Bénéficient d'un accès direct¹² au **master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec un programme de 70 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en ingénieur de gestion, finalité Digital Business.

Ont accès au **master en sciences informatiques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

¹² Les étudiants qui portent ce grade académique ont accès, sur dossier (contact : Mme Christine PUIT – Christine.Puit@uliege.be), au programme aménagé *Digital Business* (70 crédits/1an) du master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits).

Master ingénieur civil des mines et géologue

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil des mines et géologue (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil des mines et géologue (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil des mines et géologue (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences géologiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- le grade académique de master en sciences géographiques, orientation générale
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au **master ingénieur civil des mines et géologue (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise ou la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil des constructions

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil des constructions (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil ;
- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte délivré par l'Université de Liège.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil des constructions (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil des constructions (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au **master ingénieur civil des constructions (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise ou la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

La Finalité spécialisée en "urban and environmental engineering" est accessible uniquement sur dossier (contact : Président du jury de cycle). Seuls seront sélectionnés les étudiants ayant acquis un nombre suffisant de crédits dans le domaine "Constructions".

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00)

Master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil ;

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux (2 ans /120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).
- le grade académique de bachelier en sciences chimiques

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux (2 ans /120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au **master ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise ou la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil électromécanicien

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil électromécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil électromécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil électromécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au **master ingénieur civil électromécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise ou la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil en informatique

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil en informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil en informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil en informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Bénéficient d'un accès direct¹³ au **master ingénieur civil en informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec un programme de 70 à 85 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en ingénieur de gestion, finalité spécialisée en *Digital Business*.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil en informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en ingénieur de gestion.

¹³ Les étudiants qui portent ce grade académique ont accès, sur dossier (contact : Mme Christine PUIT – Christine.Puit@uliege.be), au programme aménagé *Digital Business* de 70 à 85 crédits du master en sciences informatiques (2 ans/ 120 crédits).

Ont accès au **master en ingénieur civil informatique (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil en aérospatiale

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil en aérospatiale (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil en aérospatiale (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil en aérospatiale (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au **master ingénieur civil en aérospatiale (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil électricien

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil électricien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil électricien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil électricien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au **master ingénieur civil électricien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil physicien

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil physicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil physicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil physicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au **master ingénieur civil physicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil mécanicien

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil mécanicien (2 ans / 120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil mécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil mécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au **master ingénieur civil mécanicien (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise ou la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil biomédical

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil biomédical (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil biomédical, (2 ans/120 crédits)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil biomédical, (2 ans/120 crédits)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au **master ingénieur civil biomédical, (2 ans/120 crédits)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise. Le niveau requis correspond au niveau **B2** défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil en science des données

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle¹⁴.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ou de bachelier en ingénieur de gestion.

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au master ingénieur civil en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec un programme réduit (minimum 60 crédits - maximum 75 crédits), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en ingénieur civil en informatique.

¹⁴ Le jury peut valoriser les savoirs et compétences acquis par le biais d'une expérience professionnelle de cinq années au moins dans le domaine de l'informatique ou de la science des données en accordant une réduction de programme pouvant aller jusqu'à 60 crédits

Ont accès au **master ingénieur civil en science des données (toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats doivent pouvoir démontrer un niveau de connaissance de l'anglais équivalent au niveau **B2** du Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil en génie de l'énergie

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur en génie de l'énergie (2 ans / 120 crédits, toutes finalités)**, éventuellement avec un aménagement de programme selon leur parcours antérieur, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur en génie de l'énergie (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur en génie de l'énergie (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences industrielles (L) (toutes finalités) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) (toutes finalités).

Ont accès au **master ingénieur civil en génie de l'énergie (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise ou la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master ingénieur civil architecte

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil architecte (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte.

Bénéficient d'un accès direct au **master ingénieur civil architecte (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en architecture (L);
- le grade académique de bachelier universitaire en architecture ;
- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (avec au moins 40 crédits dans les domaines de la construction et de l'architecture.¹⁵) délivré par l'Université de Liège.

Ont accès au **master ingénieur civil architecte (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue anglaise ou la langue française. Le niveau requis correspond au niveau **B2 dans au moins une des deux langues et B1 dans l'autre**, niveau défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

¹⁵ Pour finaliser l'inscription, l'étudiant devra joindre l'accord de la faculté à son dossier en ligne.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en science des données

Domaine : sciences de l'ingénieur et technologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle¹⁶.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences informatiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil ;
- le grade académique de master en sciences informatiques, 1 an/60 crédits, de master ingénieur civil¹⁷, de master en sciences mathématiques, à finalité spécialisée en informatique ou en statistique ou de master en ingénieur de gestion, à finalité spécialisée en « Supply Chain Management and Business Analytics », option « Digital Business ».

Bénéficient d'un accès direct au **master en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur, de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en ingénieur de gestion ou de bachelier en sciences physiques ;
- le grade académique de master ingénieur civil architecte, de master bioingénieur, de master en sciences mathématiques, de master en sciences économiques, de master en sciences de gestion, de master ingénieur de gestion ou de master en sciences physiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes, orientation réseaux et télécommunications ou orientation technologie de l'informatique

¹⁶ Le jury peut valoriser les savoirs et compétences acquis par le biais d'une expérience professionnelle de cinq années au moins dans le domaine de l'informatique ou de la science des données en accordant une réduction de programme pouvant aller jusqu'à 60 crédits.

¹⁷ Pour les étudiants qui ne seraient pas porteurs du grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

ou orientation informatique industrielle ou orientation sécurité des systèmes (C) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec un programme réduit (minimum 60 crédits - maximum 75 crédits), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences informatiques, à finalité ;
- le grade académique de master en ingénieur civil en informatique ;

Ont accès au **master en science des données (2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats doivent pouvoir démontrer un niveau de connaissance de l'anglais équivalent au niveau **B2** du Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

FACULTÉ DES SCIENCES

Master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans / 120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) finalités chimie et biochimie, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) finalités chimie et biochimie, de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans / 120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences biomédicales ou de bachelier en sciences pharmaceutiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans / 120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques, de bachelier en médecine ou de bachelier en sciences dentaires ;
- le grade académique de bachelier en agronomie, orientation agro-industrie et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animale (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C), de bachelier technologue de laboratoire médical (C), de bachelier en sciences agronomiques (L) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans / 120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme aménagé de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences biologiques (biologie animale ou biologie végétale);
- le grade académique de licencié en sciences biochimiques ;
- le grade académique de master en sciences biologiques (1 an / 60 crédits) ;
- le grade académique de master (2 ans / 120 crédits, toutes finalités) en bioinformatique et modélisation, en océanographie, en sciences et gestion de l'environnement, en sciences géographiques, orientation global change ou orientation géomatique et géométrologie, en sciences spatiales ou en statistiques, orientation générale, **accompagné du grade de bachelier en sciences biologiques**.

Bénéficient d'un accès direct au **master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans / 120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences et gestion de l'environnement (1 an / 60 crédits), **accompagné du grade de bachelier en sciences biologiques** ;
- le grade académique de master en sciences géologiques (1 an / 60 crédits et 2 ans / 120 crédits).

Ont accès au **master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2 ans / 120 crédits, toutes finalités)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en bioinformatique et modélisation

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en bioinformatique et modélisation (2 ans / 120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur.

Bénéficient d'un accès direct au **master en bioinformatique et modélisation (2 ans / 120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en médecine, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences pharmaceutiques, de bachelier en sciences dentaires, de bachelier en médecine vétérinaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en bioinformatique et modélisation (2 ans / 120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences géographiques, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences physiques, de bachelier en kinésithérapie et réadaptation, de bachelier en sciences de la motricité, de bachelier en sciences informatiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (toutes options) ou de master science des données (2 ans / 120 crédits) ;
- le grade académique de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en biotechnique à finalité bioinformatique et imagerie (C), de bachelier technologue de laboratoire médical (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes, orientation automatique ou orientation informatique industrielle ou orientation gestion technique des bâtiments – domotique ou orientation réseaux et télécommunications ou orientation sécurité des systèmes ou orientation technologie de l'informatique ou orientation robotique (C), de bachelier en sciences agronomiques (L) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en bioinformatique et modélisation (2 ans / 120 crédits)**, avec un programme aménagé de maximum 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui ont déjà réussi les 60 premiers crédits dans l'une des filières suivantes¹⁸ :

- master en biochimie et biologie moléculaire et cellulaire (2ans/120 crédits), master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits), master en océanographie (2 ans/120 crédits), master en sciences biomédicales (2 ans/120 crédits).

Bénéficient d'un accès direct au **master en bioinformatique et modélisation (2 ans / 120 crédits)**, avec un programme aménagé de maximum 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits), de master en médecine (3 ans/180 crédits), de master en sciences pharmaceutiques (2 ans/120 crédits), de master en sciences dentaires (2 ans/120 crédits), de master en sciences de la santé publique (2 ans/120 crédits), de master en médecine vétérinaire (3 ans/180 crédits), de master bioingénieur (2 ans/120 crédits - toutes orientations) ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) finalités chimie et biochimie, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) finalités chimie et biochimie, de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Ont accès au **master en bioinformatique et modélisation (2 ans / 120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

¹⁸ Et accompagné d'un diplôme de bachelier.

Master en biologie des organismes et écologie

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences dentaires, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences pharmaceutiques ou de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale ;
- le grade académique de bachelier AESI en sciences (biologie, chimie, physique) (C)¹, de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée, ou orientation environnement (C), de bachelier : Technologue de laboratoire médical (C) ou de bachelier en sciences agronomiques (L), bachelier en sciences agronomiques (L).
- Le grade académique de master en sciences industrielles (L), finalité chimie et biochimie, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) finalités chimie et biochimie, de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme aménagé de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences biologiques (biologie animale ou biologie végétale);
- le grade académique de licencié en sciences biochimiques ;
- le grade académique de master en sciences biologiques (1 an/60 crédits) ;
- le grade académique de master (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en bioinformatique et modélisation, en océanographie, en sciences et gestion de l'environnement, en sciences géographiques, orientation global change ou orientation géomatique et géométrologie, en sciences spatiales ou en statistiques, orientation générale, **accompagné du grade de bachelier en sciences biologiques**.

Bénéficient d'un accès direct au **master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences et gestion de l'environnement (1 an/60 crédits), **accompagné du grade de bachelier en sciences biologiques** ;
- le grade académique de master en sciences géologiques (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits).

Ont accès au **master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en océanographie

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en océanographie (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences dentaires, de bachelier en sciences pharmaceutiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ou orientation ingénieur civil.

Bénéficient d'un accès direct au **master en océanographie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences informatiques, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences économiques, orientation générale, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier ingénieur de gestion, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) finalités chimie, biochimie et géomètre, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) toutes finalités, de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en océanographie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C), de bachelier en sciences agronomiques (L) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en océanographie (2 ans/120 crédits)**, avec un programme aménagé de 120 crédits maximum (admission possible au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- un grade académique de master (2 ans/120 crédits, toutes finalités, toutes filières).

Ont accès au **master en océanographie (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences chimiques

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences chimiques (2 ans /120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques ou de bachelier en sciences pharmaceutiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences chimiques (2 ans /120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences pharmaceutiques, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ou orientation ingénieur civil ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) finalités chimie et biochimie, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) finalités chimie, biochimie, emballage et conditionnement, industrie et textile, de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire ou de bachelier en sciences dentaires ;
- le grade académique de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C) ;
- le grade académique de bachelier en sciences agronomiques (L) ou de bachelier en sciences industrielles (L)

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, avec un programme de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences chimiques ;
- le grade académique de master en sciences chimiques (1 an/60 crédits).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme aménagé de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en bioinformatique et modélisation, en océanographie, en sciences et gestion de l'environnement, en sciences géographiques, orientation global change ou orientation géomatique et géométrologie, en sciences spatiales ou en statistiques, orientation générale, **accompagné du grade de bachelier en sciences chimiques.**

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences et gestion de l'environnement (1 an/60 crédits), **accompagné du grade de bachelier en sciences chimiques ;**
- le grade académique de master en sciences géologiques (1 an/60 crédits et 2 ans / 120 crédits).

Ont accès au master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences et gestion de l'environnement

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences mathématiques, , de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en droit, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences économiques, orientation générale, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier ingénieur de gestion, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale ou orientation logopédie, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences biomédicales, , de bachelier en sciences de l'ingénieur orientation bioingénieur ou orientation ingénieur civil ou orientation ingénieur civil architecte, de bachelier en information et communication ou de bachelier en architecture ;
- le grade académique de master ingénieur commercial (L), de master en sciences administratives (L), de master en ingénierie et action sociales (L), de master en gestion publique (L), de master en sciences commerciales (L), de master en gestion de l'entreprise (L), de master en sciences industrielles (L) finalités chimie, biochimie et textile, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) toutes finalités, de master en sciences agronomiques (L), de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L), de master en architecte paysagiste (L), de master en communication appliquée spécialisée relations publiques (L) ou de master en presse et information spécialisées (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 14 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animalière (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C), de bachelier en international business (C), de bachelier en comptabilité (C), de bachelier en marketing (C), de bachelier AESI en sciences économiques et sciences économiques appliquées (C), de bachelier AESI en sciences (biologie, chimie, physique) (C), de bachelier technologue de laboratoire médical (C), de bachelier conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en écologie sociale (C, de bachelier en communication (C),

de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en gestion de l'environnement urbain (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en immobilier (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en architecture des jardins et du paysage (C), de bachelier AESI en sciences humaines (géographie, histoire et sciences sociales) (C), de bachelier de spécialisation en analyse et traitement des eaux (C), de bachelier AESI en mathématiques (C), de bachelier en énergies alternatives et renouvelables (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en construction (C), de bachelier en éco-packaging (C), de bachelier en tourisme – option tourisme durable (C), de bachelier en biologie médicale (C) ou de bachelier de spécialisation en gestion de la qualité dans les entreprises agricoles, horticoles et agro-alimentaires (C), Bachelier en prévention sécurité industrielle et environnement (C) ;

- le grade académique de bachelier en sciences agronomiques (L), de bachelier en sciences industrielles (L), de bachelier ingénieur commercial (L), de bachelier en gestion publique (L), de bachelier en gestion de l'entreprise (L) ou de bachelier en communication appliquée (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, avec un programme comprenant entre 60 et 120 crédits (admission possible au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master universitaire (1 an/60 crédits ou 2 an/120 crédits).

Ont accès au master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans/120 crédits), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences géographiques, orientation global change

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences physiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil ou orientation ingénieur civil architecte ;
- le grade académique de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation animale (C) ou de bachelier en sciences agronomiques (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits), avec un programme de 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de licencié en sciences géographiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits)**, avec un programme aménagé de 120 crédits maximum (admission possible au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de master universitaire (2 ans/120 crédits, toutes finalités, toutes filières).

Ont accès au **master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en droit, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en sciences économiques, orientation générale, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier ingénieur de gestion, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en sciences biomédicales, de bachelier en sciences pharmaceutiques ;
- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences géographiques, orientation générale

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences géographiques, orientation générale (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences géographiques, orientation générale.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences géographiques, orientation générale (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- le grade académique de master en sciences industrielles (L) finalité géomètre, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) finalités constructions et géomètre, de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences géographiques, orientation générale (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 20 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie orientation générale, de bachelier en information et communication, de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences économiques, de bachelier en sciences économiques et de gestion ou de bachelier en architecture ;
- le grade académique de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation animale (C) ou de bachelier en sciences agronomiques (L) ;

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences géographiques, orientation générale (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 15 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences industrielles (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences géographiques, orientation générale (2 ans/120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme aménagé de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences géographiques ou de licencié en sciences géographiques (option géomatique et géométrie) ;
- le grade académique de master en sciences géographiques, orientation générale (1 an / 60 crédits) ;
- le grade académique de master (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en bioinformatique et modélisation, en océanographie, en sciences et gestion de l'environnement, en sciences géographiques, orientation géomatique et géométrie, en sciences géographiques, orientation global change, en sciences spatiales ou en statistiques, orientation générale, ***accompagné du grade de bachelier en sciences géographiques, orientation générale.***

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences géographiques, orientation générale (2 ans/120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences et gestion de l'environnement (1 an/60 crédits), ***accompagné du grade de bachelier en sciences géographiques, orientation générale ;***
- le grade académique de master en sciences géologiques (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences géographiques, orientation générale (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en urbanisme et développement territorial**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent (admission possible au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique de master (2 ans/120 crédits) dans un domaine proche délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 300 crédits par le jury.

Ont accès au **master en sciences géographiques, orientation générale (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences géographiques, orientation géomatique¹⁹

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation géomatique (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil ou orientation ingénieur civil architecte ou de bachelier en sciences informatiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation géomatique (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en architecture ;
- le grade académique de bachelier en sciences industrielles- option construction(L) ;

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation géomatique, à finalité spécialisée Geodata expert (2 ans/120 crédits) avec un programme aménagé de 75 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en biologie des organismes et écologie (2 ans/120 crédits), de master en océanographie (2 ans/120 crédits), de master en sciences et gestion de l'environnement (2 ans/120 crédits), de master en sciences géographiques, orientation global change (2 ans/120 crédits) ou orientation générale (2 ans/120 crédits), de master en sciences géologiques (2 ans/120 crédits), de master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits), de master en sciences physiques (2 ans/120 crédits), de master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits), de master bioingénieur (2 ans/120 crédits), de master ingénieur civil (2 ans/120 crédits), de master

¹⁹ Nouvel intitulé et nouvelles finalités sous réserve de l'approbation de l'ARES.

ingénieur civil architecte (2 ans/120 crédits) ou de master en sciences informatiques (2 ans/120 crédits) ;

- le grade académique de master en sciences de l'ingénieur industriel, orientation géomètre (L). de master en sciences agronomiques (L).²⁰ ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L) ⁽⁵³⁾

Ont accès au **master en sciences géographiques, orientation géomatique (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

²⁰ Remarque : Les étudiants qui portent le grade académique de master en sciences agronomiques (L) ou de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L) bénéficient d'un accès direct au master en sciences géographiques, orientation géomatique, à finalité spécialisée en géomètre-expert (2 ans / 120 crédits), sans complément de programme.

Master en sciences géologiques

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences géologiques (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences géologiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences géologiques (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en sciences géographiques, orientation générale ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (option génie géologique).

Ont accès au **master en sciences géologiques (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences mathématiques

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences mathématiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), avec un programme aménagé de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences mathématiques ;
- le grade académique de master en sciences mathématiques (1 an/60 crédits).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits) à finalité didactique, avec un programme aménagé de 60 (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en bioinformatique et modélisation, en océanographie, en sciences et gestion de l'environnement, en sciences géographiques, orientation géomatique et géométrologie ou orientation global change, en sciences spatiales ou en statistiques, orientation générale, **accompagné du grade de bachelier en sciences mathématiques.**

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits) à finalité didactique, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences et gestion de l'environnement (1 an/60 crédits), **accompagné du grade de bachelier en sciences mathématiques.**

Ont accès au master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences physiques

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences physiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences physiques (2 ans/120 crédits, finalités approfondie et didactique)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (option physique).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences physiques (2 ans/120 crédits, finalité spécialisée en radiophysique médicale)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (option physique).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences physiques (2 ans /120 crédits, finalités approfondie et didactique)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences chimiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (toutes options sauf option physique).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences physiques (2 ans/120 crédits, finalité spécialisée en radiophysique médicale)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences mathématiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil (toutes options sauf option physique) ;

- le grade académique de master en sciences industrielles (L), finalités électronique et finalité génie physique et nucléaire, de master en sciences de l'ingénieur industriel (L) finalités automatisation, électricité, électromécanique, électronique, informatique, mécanique, emballage et conditionnement, industrie, textile et génie physique et nucléaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences physiques (2 ans/120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme aménagé de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences physiques ;
- le grade académique de master en sciences physiques (1 an/60 crédits) ;
- le grade académique de master (2 ans/120 crédits, toutes finalités) en bioinformatique et modélisation, en océanographie, en sciences et gestion de l'environnement, en sciences géographiques, orientation géomatique et géométrologie ou orientation global change, en sciences spatiales ou en statistiques, orientation générale, ***accompagné du grade de bachelier en sciences physiques.***

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences physiques (2 ans/120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences et gestion de l'environnement (1 an/60 crédits), ***accompagné du grade de bachelier en sciences physiques.***

Ont accès au **master en sciences physiques (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences spatiales

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences physiques, de bachelier en sciences de l'ingénieur orientation ingénieur civil ou de bachelier en sciences de l'ingénieur de l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences chimiques ou de bachelier en sciences mathématiques ou de bachelier en sciences de l'ingénieur orientation bioingénieur ;
- le grade académique de master en sciences de l'ingénieur industriel toutes finalités (L) ou de master en sciences industrielles toutes finalités (L).

Remarque - L'admission de ces diplômés se fait avec un programme aménagé.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences géographiques orientation générale ou de bachelier en sciences géologiques ;
- le grade académique de bachelier en sciences agronomiques (L), de bachelier en sciences de l'ingénieur industriel (L) ou de bachelier en sciences industrielles (L).

Remarque - L'admission de ces diplômés se fait avec un programme aménagé.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits)** à **finalité approfondie**, avec un programme aménagé de 60 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences physiques (2 ans/120 crédits) ;
- le grade académique de master ingénieur civil (2 ans/120 crédits – toutes filières)

- le grade académique d'ingénieur (2 ans/120 crédits) délivré par l'École Royale Militaire. (2 ans/120 crédits – toutes filières).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits)** à **finalité approfondie**, avec un programme aménagé de 75 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences chimiques (2 ans/120 crédits) ;
- le grade académique de master en sciences mathématiques (2 ans/120 crédits).

Ont accès au **master en sciences spatiales (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Conditions d'accès au master en urbanisme et développement territorial

Domaine : sciences

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret. L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Le jury du master considéré s'est prononcé sur les accès décrits ci-après.

Bénéficient d'un accès direct au **master en urbanisme et développement territorial (2 ans /120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences géographiques, orientation générale, de bachelier architecte paysagiste, de bachelier en architecture, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ou de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte.

Bénéficient d'un accès direct au **master en urbanisme et développement territorial (2 ans /120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en anthropologie, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en information et communication, de bachelier en droit, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art orientation générale, de bachelier en philosophie ou de bachelier en médecine vétérinaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en urbanisme et développement territorial (2 ans /120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 à 45 crédits, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en immobilier (C), de bachelier en architecture des jardins et du paysage (C) ou de bachelier en gestion de l'environnement urbain (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en urbanisme et développement territorial (2 ans /120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 30 à 45 crédits, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier conseiller en développement durable (C), de bachelier en agronomie orientations environnement, forêt et nature et systèmes alimentaires durables et locaux (C), de bachelier en écologie sociale (C) ou de bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : design urbain et espace urbain (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en urbanisme et développement territorial (2 ans /120 crédits)**, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2 e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master (2 ans / 120 crédits) en sciences géographiques toutes orientations, en architecture, en architecte paysagiste, en ingénieur civil architecte, en ingénieur civil des constructions, en bioingénieur en sciences agronomiques, en bioingénieur en sciences et technologies de l'environnement ou en bioingénieur en gestion des forêts et des espaces naturels.

Bénéficient d'un accès direct au **master en urbanisme et développement territorial (2 ans /120 crédits)**, avec un programme comprenant entre 60 et 120 crédits (admission possible au 2 e bloc du master), les étudiants qui portent :

- un grade académique de master (2 ans / 120 crédits) en sciences biologiques, en sciences politiques orientations générale et relations internationales, en sociologie, en anthropologie, en sciences économiques orientation générale, en sciences de gestion, en administration publique, en transition et innovations sociales, en communication, en droit, en histoire, en histoire de l'art et archéologie orientation générale ou en philosophie. - un grade académique de master (2 ans / 120 crédits) en ingénierie et actions sociales (L).

Ont accès au **master en sciences géographiques, orientation générale (2 ans / 120 crédits, toutes finalités)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ; - un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master smart rurality

Domaine : sciences agronomiques et ingénierie biologique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Établissements partenaires

- Université de Liège
- Université de Namur

Établissement référent : Université de Namur

- ▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées auprès de l'établissement référent.

FACULTÉ DE DROIT, SCIENCE POLITIQUE ET CRIMINOLOGIE

Master en droit

Domaine : sciences juridiques

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en droit à finalité spécialisée**, (sous réserve de la mineure gestion dont l'accès est limité sur sélection.²¹) sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique universitaire de bachelier en droit délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

Bénéficient d'un accès direct au **master en droit à finalité spécialisée** (sous réserve de la mineure gestion dont l'accès est limité sur sélection.²²), avec un programme aménagé comprenant entre 50 et 60 crédits, et moyennant l'autorisation de la faculté.²³, les étudiants qui portent :

- le grade académique universitaire de bachelier en sciences politiques, option droit, dont le cursus comprend au moins 60 crédits d'enseignement en droit, portant notamment sur les matières du droit constitutionnel belge, droit administratif belge et droit institutionnel européen, délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bénéficient d'un accès direct au **master en droit à finalité spécialisée en droit et gestion**, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits, les étudiants qui portent :

- le grade académique universitaire de master en sciences de gestion, à finalité spécialisée en droit délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles;

²¹ Pour plus d'informations sur les modalités de sélection pour la mineure gestion, prendre contact à l'adresse droit.gestion@uliege.be

²² Pour plus d'informations sur les modalités de sélection pour la mineure gestion, prendre contact à l'adresse droit.gestion@uliege.be

²³ Pour toute information sur les modalités de sélection, prendre contact avec : droit.gestion@uliege.be

Bénéficient d'un accès direct au **master en droit à finalité spécialisée**, (sous réserve de la mineure gestion dont l'accès est limité sur sélection²⁴), avec aménagement de programme éventuel (complément de 15 crédits au maximum), les étudiants qui portent :

- le grade académique universitaire de bachelier en droit délivré en Communauté flamande ;

Bénéficient d'un accès direct au **master en droit à finalité spécialisée**, (sous réserve de la mineure gestion dont l'accès est limité sur sélection²⁵), moyennant un complément de programme de 50 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en droit (C) délivré par une Haute École en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Ont accès au **master en droit à finalité spécialisée**, (sous réserve de la mineure gestion dont l'accès est limité sur sélection²⁶), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00)

²⁴ Pour plus d'informations sur les modalités de sélection pour la mineure gestion, prendre contact à l'adresse droit.gestion@uliege.be

²⁵ Pour plus d'informations sur les modalités de sélection pour la mineure gestion, prendre contact à l'adresse droit.gestion@uliege.be

²⁶ Pour plus d'informations sur les modalités de sélection pour la mineure gestion, prendre contact à l'adresse droit.gestion@uliege.be

Master en sciences politiques, orientation générale

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences politiques, orientation générale en 2 ans/120 crédits à finalité spécialisée** : administration publique, politiques européennes, politiques européennes – relations euro-méditerranéennes²⁷, relations internationales, science, technologie et société (STS)²⁸ sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences humaines et sociales (option science politique), de bachelier en droit (option science politique) de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- le grade académique de master en sciences politiques avec une autre finalité ou orientation, de master en administration publique, de master en politiques européennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences politiques, en 1 an/60 crédits sans complément de programme**, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences politiques, de bachelier en sciences humaines et sociales (option science politique), de bachelier en droit (option science politique) de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- le grade académique de master en sciences politiques avec une autre finalité ou orientation, de master en sociologie, de master en sociologie et anthropologie, de master en droit, de master en administration publique, le grade académique de master en politique européenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

²⁷ Pour la finalité spécialisée politiques européennes – relations euro-méditerranéennes, les étudiants doivent s'adresser à Monsieur Q. MICHEL (qmichel@uliege.be) afin de solliciter l'autorisation du comité de gestion. Pour l'inscription les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion.

²⁸ Pour la finalité STS (science, technologie et société), les étudiants doivent s'adresser à Monsieur P. DELVENNE (pdelvenne@uliege.be) afin de solliciter l'autorisation d'inscription du comité de gestion. Pour l'inscription les étudiants devront présenter l'autorisation du comité de gestion.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences politiques, orientation générale en 1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits à finalité spécialisée** : administration publique, politiques européennes, politiques européennes – relations euro-méditerranéennes²⁷, relations internationales, sciences, technologie et société (STS)²⁸, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences humaines et sociales (autres options que science politique), de bachelier en droit (autres options que science politique), de bachelier en sociologie et anthropologie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de master en information et communication, master en communication, master en journalisme, master en communication multilingue, de master en histoire, de master en philosophie, de master en sociologie, de master en sociologie et anthropologie, de master en droit, de master en traduction, de master en interprétation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de master en sciences administratives (L), de master en gestion publique (L), de master en communication appliquée-Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée spécialisée-Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée-Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée spécialisée-Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée-Relations publiques, de master en communication appliquée spécialisée-Relations publiques (L), de master en presse et information (L), de master en presse et information spécialisées (L), de master en interprétation (L) ou de master en traduction (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences politiques, orientation générale en 1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits à finalité spécialisée** : administration publique, politiques européennes, politiques européennes – relations euro-méditerranéennes¹, relations internationales, science, technologie et société (STS)² moyennant un complément de programme de 45 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en information et communication, de bachelier en histoire, le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en traduction et interprétation de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de bachelier-Assistant(e) social(e) (C), de bachelier Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en communication (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en commerce et développement (C), de bachelier en conseiller en développement durable (C), de bachelier en gestion publique (L), de bachelier en communication appliquée (L), de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Ont accès au master au **master en sciences politiques, orientation générale en 1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits à finalité spécialisée** : administration publique, politiques européennes, relations internationales, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique dans domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.
- le grade académique d'Executive master en communication et politique européennes (S), de master in European journalism (S).

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en criminologie (domaine criminologie)

Domaine : criminologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en criminologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier de l'enseignement universitaire en droit, option criminologie, de bachelier en sciences politiques, orientation générale, option criminologie, bachelier en sciences humaines et sociales, option criminologie, bachelier en sciences psychologique et de l'éducation, orientation générale, option criminologie.

Bénéficient d'un accès direct au **master en criminologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, avec un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier de l'enseignement universitaire en droit, sans l'option criminologie, bachelier en sciences politiques, orientation générale, sans l'option criminologie, bachelier en sciences humaines et sociales, sans l'option criminologie, bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale, sans l'option criminologie.
- un grade académique de bachelier de l'enseignement universitaire (tous domaines) de la Fédération Wallonie-Bruxelles²⁹ ;
- un grade académique de master de l'enseignement supérieur non-universitaire (toutes orientations) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en criminologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, avec un complément de programme de minimum 15 crédits et de maximum 30 crédits, les étudiants qui portent, soit :

²⁹ Sont dispensés, en tout ou en partie, de ce complément de formation les étudiants ayant bénéficié, lors de leur bachelier, d'une mineure en criminologie, à savoir : les étudiants porteurs d'un grade académique de bachelier universitaire en droit (option criminologie), de bachelier en Science politique (option criminologie), de bachelier en Sciences humaines et sociales (option criminologie) ou de bachelier en Sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale (option criminologie) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- le grade académique de bachelier Assistant(e) social(e) (C), de bachelier en droit (C), de bachelier-Assistant(e) en Psychologie (C), de bachelier en Sciences administratives et gestion publique (C) de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en criminologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, avec un complément de programme de minimum 30 crédits et de maximum 60 crédits, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en Soins infirmiers (C)³⁰, de bachelier en Soins infirmiers, spécialisation en santé mentale et psychiatrie (C)³¹, de bachelier en Soins infirmiers, spécialisation en santé communautaire (C)³², de bachelier : infirmier responsable de soins généraux (C)³³, de bachelier en soins infirmiers pour titulaires du brevet d'infirmier hospitalier (C)³⁴ de bachelier-Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier en Communication (C), de bachelier-Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en Ecologie sociale (C), de bachelier en Gestion des ressources humaines (C) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Ont accès au **master en criminologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique,
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

³⁰ Programme complémentaire de 45 à 60 ECTS.

³¹ Programme complémentaire de 30 à 45 ECTS.

³² Programme complémentaire de 30 à 45 ECTS.

³³ Programme complémentaire de 45 à 60 ECTS.

³⁴ Programme complémentaire de 45 à 60 ECTS.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Master en philosophie

Domaine : philosophie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en philosophie (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en philosophie.

Bénéficient d'un accès direct au master en philosophie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme entre 30 et 50 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la mineure disciplinaire en philosophie³⁵ et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en philosophie (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication.

³⁵ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier d'admission doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions

Ont accès au master en philosophie en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 25 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la *mineure disciplinaire en langues et lettres française et romanes** qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 45 crédits maximum, les étudiants qui portent :

Le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale

Bénéficient d'un accès direct au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 25 à 40 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la *mineure disciplinaire en langues et lettres françaises et romanes* * et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ou de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ou de bachelier en information et communication, de bachelier en traduction et interprétation;
- le grade académique de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C) ou de bachelier-AESI Français et morale (C) ou de bachelier-AESI Français et religion (C).

Ont accès au **master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats à l'orientation générale doivent avoir la maîtrise de la langue française. Un test permettra d'évaluer cette maîtrise au début de la formation. Le niveau requis correspondra au niveau C1 (pour toutes les finalités) défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

* Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00)

Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère finalité spécialisée ou didactique (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère finalité spécialisée ou didactique (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale et orientation germaniques ou de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques et orientation orientales ou de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes ;

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère finalité spécialisée ou didactique (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C) ou de bachelier-AESI Français et morale (C) ou de bachelier-AESI Français et religion (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère finalité spécialisée ou didactique (2 ans/120 crédits)**, avec un programme aménagé de 75 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité, de master en langues et lettres modernes, orientation générale, à finalité, de master en langues et lettres modernes, orientation germanique, à finalité, de master en langues et lettres anciennes, orientation classiques, à finalité, de master en langues et lettres anciennes, orientation orientales, à finalité, de master en langues et lettres anciennes et modernes à finalité, de master

en interprétation(L), de master en traduction (L), de master en interprétation, de master en traduction ;

Ont accès au master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère à finalité spécialisée ou didactique (2 ans/120 crédits) en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats à l'enseignement du français doivent avoir la maîtrise de cette langue. Un test permettra d'évaluer cette maîtrise au début de la formation. Le niveau requis sera équivalent au Diplôme Approfondi en Langue Française (DALF) et correspondra donc au niveau C1 défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Un examen de maîtrise de la langue française niveau C1, à réussir impérativement, sera également organisé pour les candidats à la finalité didactique.

La connaissance d'une langue étrangère différente de la langue maternelle du candidat est en outre requise (correspondant au niveau A2 du même Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues).

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en langues et lettres modernes, orientation générale

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres modernes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, pour une combinaison de langues suivies en bachelier, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres modernes, orientation générale**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, pour une combinaison de langues suivies en bachelier et en master, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en interprétation (pour les langues concernées) (L) ou de master en traduction (pour les langues concernées) (L) ;
- le grade académique universitaire de master en interprétation (pour les langues concernées) ou de master en traduction (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres modernes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi *la mineure disciplinaire en langues et lettres modernes (3^e langue)** et qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation germanique (pour les langues concernées en modifiant leur combinaison avec la 3^e langue).

* Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres modernes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme entre 15 et 45 crédits maximum, pour une combinaison de langues suivies en bachelier, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres modernes, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la mineure disciplinaire en langues et lettres modernes (3^e langue) * et qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes (en combinant l'espagnol ou l'italien avec la 3^e langue).

Ont accès au **master en langues et lettres modernes, orientation générale** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, pour une combinaison de langues suivie durant les études antérieures, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres modernes, orientation germaniques**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en interprétation (pour les langues concernées) (L) ou de master en traduction (pour les langues concernées) (L) ;
- le grade académique universitaire de master en interprétation (pour les langues concernées) ou de master en traduction (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la mineure disciplinaire en langues et lettres modernes (3^e langue germanique)* et qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale (pour la langue germanique concernée en combinaison avec la 3^e langue).

* Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme entre 15 et 45 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (pour les langues concernées) (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres modernes, orientation germaniques (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier–AESI Langues germaniques (pour les langues concernées) (C).

Ont accès au **master en langues et lettres modernes, orientation germaniques** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en traduction

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en traduction, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (qu'il corresponde à un grade académique universitaire en vert de l'art. 38 § 2 du décret du 31 mars 2004 ou à un grade académique organisé dans l'enseignement supérieur de type long) (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en traduction, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, toutes orientations (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en traduction, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier – AESI en langues germaniques (C) (pour les langues concernées) ;
- le grade de bachelier en communication (C) (pour les langues concernées).

Ont accès au **master en traduction, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue française. Le niveau requis correspond au niveau C2 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues³⁶.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

³⁶ Les candidats dont la langue maternelle est le français ou qui ont déjà obtenu un diplôme en Fédération Wallonie-Bruxelles sont dispensés de fournir cette attestation.

Master en interprétation

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en interprétation, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (qu'il corresponde à un grade académique universitaire en vertu de l'art. 38 § 2 du décret du 31 mars 2004 ou à un grade académique organisé dans l'enseignement supérieur de type long) (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en interprétation, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade de bachelier en langues et lettres modernes, toutes orientations (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en interprétation, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier – AESI en langues germaniques (C) (pour les langues concernées) ;
- le grade de bachelier en communication (C) (pour les langues concernées).

Ont accès au **master en interprétation, à finalité spécialisée (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire;
- un titre ou grade étranger reconnu comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue française. Le niveau requis correspond au niveau C2 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues³⁷.

Les candidats détenteurs d'un titre ou grade étranger devront passer un test d'aptitude visant à évaluer leur niveau, tant en langue française qu'en langues étrangères. Le niveau en langue étrangère correspond au niveau C1 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues³⁸. La réussite de ce test d'aptitude conditionne l'accès au master en interprétation.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

³⁷ Les candidats dont la langue maternelle est le français ou qui ont déjà obtenu un diplôme en Fédération Wallonie-Bruxelles sont dispensés de fournir cette attestation.

³⁸ Veuillez-vous adresser auprès du secrétariat (Sabrina DEWAR, s.dewar@uliege.be) pour connaître la date du test d'aptitude

Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes, orientation classiques (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes, orientation classiques (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant complément de programme de 20 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la *mineure disciplinaire en langues et lettres classiques*³⁹ ou les cours de grec du module *Langues classiques de la mineure en Langues anciennes et modernes* et qui portent :

- Le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes, orientation classiques (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi la *mineure disciplinaire en langues et lettres classiques*³⁹ ou les cours de grec du module *Langues classiques de la mineure en Langues anciennes et modernes* et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales ;
- le grade académique de bachelier en histoire et qui ont choisi, dans leur programme d'histoire, le module « histoire de l'antiquité ».

³⁹ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Ont accès au **master langues et lettres anciennes, orientation classiques** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en langues et lettres anciennes, orientation orientales

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes, orientation orientales (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes, orientation orientales (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en Langues et civilisations de l'Extrême-Orient : Chine-Japon**, sans complément de programme, les étudiants qui auront validé les enseignements de *la mineure en langues et civilisations de l'Asie orientale (Chine/Japon)*⁴⁰ ou la mineure en Langues anciennes et modernes (module Langues orientales) et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes, orientation orientales (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi *la mineure disciplinaire en Langues et lettres orientales*⁴⁰ ou la mineure en Langues anciennes et modernes (module Langues orientales) et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication.

⁴⁰ Il s'agit des mineures organisées à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Ont accès au **master langues et lettres anciennes, orientation orientales** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en langues et lettres anciennes et modernes

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes et modernes.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédit, toutes finalités)**, avec un programme aménagé de 70 crédits, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale à finalité didactique.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédit, toutes finalités)**, avec un programme aménagé de 85 crédits, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale, à finalité approfondie ou spécialisée.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédit, toutes finalités)** moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi *la mineure disciplinaire en langues et lettres classiques** ou les cours de latin du module Langues classiques de la mineure en Langues anciennes et modernes et qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes.

* Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier d'admission doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédit, toutes finalités)** moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi *la mineure disciplinaire en langues et lettres françaises et romanes* * et qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classique.

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédit, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier – AESI Français et français langue étrangère (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en langues et lettres anciennes et modernes (2 ans/120 crédit, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classique.

Ont accès au **master langues et lettres anciennes**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en linguistique

Domaine : langues, lettres et traductologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en linguistique (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales ou de bachelier en langues anciennes et modernes.

Bénéficient d'un accès direct au **master en linguistique (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, sans complément de programme, les étudiants qui auront suivi la *mineure en Linguistique et Philosophie du langage*,* ou de la mineure en Linguistique et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, le grade académique de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ou de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au **master en linguistique (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C), de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C), de bachelier-AESI Langues germaniques (C), de bachelier en Logopédie (C) ou de bachelier Assistant en psychologie (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en linguistique (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation ;

* Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier d'admission doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale ou orientation logopédie ou de bachelier en sciences informatiques ;
- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ou de bachelier en information et communication ;
- le grade académique de master en interprétation (L) ou de master en traduction (L) ;
- le grade académique universitaire de master en interprétation (pour les langues concernées) ou de master en traduction (pour les langues concernées).

Ont accès au **master en linguistique (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats qui n'ont pas un accès direct au master et dont le français n'est pas la langue maternelle devront fournir un document attestant que leur connaissance de la langue française correspond au moins au niveau B2 défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en histoire

Domaine : histoire, histoire de l'art et archéologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) toutes finalités, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) toutes finalités, moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui auront suivi *la mineure disciplinaire en Histoire** et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ou de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) toutes finalités, moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master avec finalité (120 crédits) en philosophie, en langues et lettres françaises et romanes, en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, en langue et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, en langues et lettres anciennes et modernes, en histoire de l'art et archéologie, en information et communication, toutes orientations et finalités.

* Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier d'admission doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) toutes finalités, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier-AESI Sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C).
- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en information et communication.

Ont accès au master en histoire en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale

Domaine : histoire, histoire de l'art et archéologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie ;
- le grade académique de master en arts plastiques visuels et de l'espace (L).

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent les grades suivants ASSORTIS d'une mineure dans le domaine de l'histoire de l'art, de l'archéologie et de la Musicologie de 20 crédits minimum :

- le grade académique de bachelier en philosophie, en langues et lettres françaises et romanes, en langues et lettres anciennes (orientation classiques ou orientation orientales), en histoire ou en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme entre 31 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en arts plastiques visuels et de l'espace (L) ;
- le grade académique de bachelier en arts graphiques (C), de bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : Arts numériques (C), Bande dessinée (C), Création d'intérieurs (C), Dessin et technologie en architecture (C), Graphisme (C), Illustration (C), Images plurielles imprimées (C), Peinture (C), Photographie (C), Publicité (C), Sculpture (C), Stylisme d'objets ou esthétique

industrielle (C) Stylisme de mode (C), de bachelier en gravure et impression (C), de bachelier images animées ou cinégraphie(C), de bachelier styliste modéliste (C-EPS).

- Les grades suivants NON ASSORTIS d'une mineure dans le domaine de l'Histoire de l'Art, de l'Archéologie et de la muséologie de 20 crédits minimum : le grade académique de bachelier en philosophie, en langues et lettres françaises et romanes, en langues et lettres modernes (orientation générales ou orientation germaniques), en langues et lettres anciennes (orientation classiques ou orientation orientales), en histoire ou en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au **master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, à finalité spécialisée en muséologie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire ;
- le grade académique de bachelier en muséologie, délivré hors Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de master en histoire (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités).

Bénéficient d'un accès direct au **master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, à finalité spécialisée en muséologie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en information et communication ou de bachelier en sociologie et anthropologie ;
- le grade académique de bachelier en anthropologie, délivré hors Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de master en information et communication (1 an/60 crédits), de master en communication, à finalité (2 ans/120 crédits) ou de master en anthropologie, à finalité (2 ans/120 crédits).

Bénéficient d'un accès direct au **master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, à finalité spécialisée en muséologie (2 ans/120 crédits)**, avec un programme comprenant 60 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits) ou orientation musicologie (1 an/60 crédits) ;
- le grade académique de master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie, à finalité (2 ans/120 crédits) ou orientation musicologie, à finalité (2 ans/120 crédits).

Ont accès au **master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale (1 an/60 crédits ou 2 ans/120 crédits, toutes finalités)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;

- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie

Domaine : histoire, histoire de l'art et archéologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) à finalité approfondie, sans complément de programme**, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie.

Bénéficient d'un accès direct au **master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ;
- le grade académique de master en musique (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie (1 an/60 crédits et 2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, moyennant un complément de programme entre 15 et 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en musique (L).

Ont accès au **master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie

Domaine : histoire, histoire de l'art et archéologie

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie (2 ans/120 crédits, à finalité approfondie), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie ;
- un diplôme universitaire de second cycle en histoire, en ingénieur civil architecte, en physique, en chimie, en géographie, en géologie ou en sciences de l'ingénieur obtenu en Belgique.

Ont accès au master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un diplôme universitaire de premier cycle en histoire, en ingénieur civil architecte, en physique, en chimie, en géographie, en géologie ou en sciences de l'ingénieur obtenu en Belgique, accompagné de l'attestation de réussite de 60 crédits de deuxième cycle dans la même discipline ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en communication

Domaine : information et communication

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication (2 ans/120 crédits)** à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en information et communication ;
- le grade académique de bachelier en sciences humaines et sociales et qui ont suivi l'option « Sciences de la communication » ;
- le grade académique de master en communication multilingue.

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication (2 ans-120 crédits)** à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics ainsi qu'à finalité spécialisée en édition et métiers du livre, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie;
- le grade académique de bachelier en sciences humaines et sociales et qui n'ont pas suivi l'option « Sciences de la communication ».

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication (2 ans/120 crédits)** à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, sans complément de programme, les étudiants qui auront suivi *la mineure en Arts et Sciences de la communication ou la mineure en Esthétique, sémiologie et arts du spectacle*,* et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie.

* Il s'agit des mineures organisées à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication (2 ans/120 crédits)** à **finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics** ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en communication appliquée spécialisée – Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée spécialisée – Relations publiques (L), de master en communication appliquée spécialisée – Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias (L), de master en presse et information spécialisée (L), de master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L), de master en arts plastiques, visuels et de l'espace (L), de master en musique (L) ou de master en théâtre et arts de la parole (L), de master en traduction (L), de master en interprétation (L) ;
- le grade académique universitaire de master en interprétation ou de master en traduction ;
- le grade académique de master en philosophie, de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale ou orientation français langue étrangère, de master en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de master en linguistique, de master en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de master en histoire, de master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, orientation musicologie ou orientation archéométrie.

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication (2 ans/120 crédits)** à **finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics** ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, moyennant un complément de programme de 15 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie.

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication (2 ans/120 crédits)** à **finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics** ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation.

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication (2 ans/120 crédits)** à **finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics** ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, moyennant un complément de programme entre 15 et 45 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en communication appliquée (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics** ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, moyennant un complément de programme entre 40 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en communication (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics** ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en écriture multimédia (C), de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C), de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C), de bachelier-AESI Langues germaniques (C), de bachelier-AESI Sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales (C), de bachelier en arts du cirque (C), de bachelier-Assistant en psychologie (C), de bachelier-Assistant(e) social(e) (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier-Bibliothécaire-Documentaliste (C), de bachelier-Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : Arts du cirque ou Image ou Montage et script ou Multimédia ou Son (C), de bachelier en publicité (C), de bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : Publicité (C) ou orientation médias contemporains (C), de bachelier en marketing (C), spécialisation en gestion des ressources documentaires multimédia (C), de bachelier en image (C), de bachelier en techniques graphiques (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes, orientation automatique ou orientation informatique industrielle ou orientation gestion technique des bâtiments – domotique ou orientation technologie de l'informatique (C) ou orientation sécurité des systèmes (C) ou orientation réseaux et télécommunications (C), de bachelier en e-business (C), de bachelier en montage et scripte (C), de bachelier en multimédia (C), de bachelier en réalisation cinéma et radio-télévision (C) ou de bachelier en son (C), de bachelier en informatique et système, orientation robotique.

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics** ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, moyennant un complément de programme entre 30 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de la communication (L).

Ont accès au **master en communication (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en médiation culturelle et relation aux publics** ainsi qu'à la finalité spécialisée en édition et métiers du livre, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en arts plastiques visuels et de l'espace(L), de bachelier en musique (L), de bachelier en théâtre et arts de la parole (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;

- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats qui n'ont pas un accès direct au master et dont le français n'est pas la langue maternelle devront fournir un document attestant que leur connaissance de la langue française correspond au moins au niveau B2 défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en information et communication

Domaine : information et communication

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en information et communication (1 an/60 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au master en information et communication (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en communication (C), de bachelier en écriture multimédia (C), de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C), de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C), de bachelier-AESI Langues germaniques (C), de bachelier-AESI Sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales (C), de bachelier-Assistant en psychologie (C), de bachelier-Assistant(e) social(e) (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier-Bibliothécaire-Documentaliste (C), de bachelier-Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (C), de bachelier en publicité (C), de bachelier en marketing (C), spécialisation en gestion des ressources documentaires multimédia (C), de bachelier en techniques de l'image (C), de bachelier en techniques graphiques (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en information et communication (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en arts plastiques, visuels et de l'espace (L), de master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L), de master en communication appliquée spécialisée – Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée spécialisée – Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée spécialisée – Relations publiques (L), de master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias (L), de master en presse et information spécialisée (L), de master en traduction (L), de master en interprétation (L), de master en musique (L) ou de master en théâtre et arts de la parole (L) ;
- le grade académique universitaire de master en interprétation (pour les langues concernées) ou de master en traduction (pour les langues concernées).

Ont accès au **master en information et communication (1 an/60 crédits)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en communication appliquée (L), de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de la communication (L), ou de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation ;
- le grade académique de bachelier en arts plastiques visuels et de l'espace (L), de bachelier en musique (L), de bachelier en théâtre et arts de la parole (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats qui n'ont pas un accès direct au master et dont le français n'est pas la langue maternelle devront fournir un document attestant que leur connaissance de la langue française correspond au moins au niveau B2 défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en journalisme

Domaine : information et communication

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en information et communication ;
- le grade académique de master en communication multilingue ;
- le grade académique de bachelier en sciences humaines et sociales et qui ont suivi l'option « Sciences de la communication ».

Bénéficient d'un accès direct au **master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia**, sans complément de programme, les étudiants qui auront suivi *la mineure en Arts et Sciences de la communication*.* et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie.

Bénéficient d'un accès direct au **master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales et qui n'ont pas suivi l'option « Sciences de la communication » ;
- le grade académique de master en communication appliquée spécialisée – Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée spécialisée – Relations publiques (L), de master en communication appliquée spécialisée – Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias (L), de master en presse et information spécialisée (L), de master en arts du spectacle et

* Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

techniques de diffusion et de communication (L), de master en arts plastiques, visuels et de l'espace (L), de master en musique (L) ou de master en théâtre et arts de la parole (L), de master en traduction (L), de master en interprétation (L) ;

- le grade académique universitaire de master en interprétation ou de master en traduction ;
- le grade académique de master en philosophie, de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale ou orientation français langue étrangère, de master en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de master en linguistique, de master en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de master en histoire, de master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, orientation musicologie ou orientation archéométrie.

Bénéficient d'un accès direct au **master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia**, moyennant un complément de programme de 15 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en sciences politiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia**, moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation.

Bénéficient d'un accès direct au **master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia**, moyennant un complément de programme entre 15 et 45 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en communication appliquée (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia**, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en communication (C), de bachelier en écriture multimédia (C), de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C), de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C), de bachelier-AESI Langues germaniques (C), de bachelier-AESI Sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales (C), de bachelier-Assistant en psychologie (C), de bachelier-Assistant(e) social(e) (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier-Bibliothécaire-Documentaliste (C), de bachelier-Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : Arts du cirque ou Image ou Montage et scripte ou Multimédia ou Son (C), de bachelier en publicité (C), de bachelier en marketing (C), spécialisation en gestion des ressources

documentaires multimédia (C), de bachelier en image (C), de bachelier en techniques graphiques (C), de bachelier en informatique de gestion (C), de bachelier en informatique et systèmes, orientation automatique (C) ou orientation informatique industrielle (C) ou orientation gestion technique des bâtiment – domotique (C) ou orientation technologie de l'informatique (C) ou orientation sécurité des systèmes (C) ou orientation réseaux et télécommunication (C), de bachelier en E-business (C), de bachelier en arts du cirque (C), de bachelier en montage et scripte (C), de bachelier en multimédia (C), de bachelier en réalisation cinéma et radio-télévision (C) ou de bachelier en son (C), de bachelier en informatique et système, orientation robotique.

Bénéficient d'un accès direct au **master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia**, moyennant un complément de programme entre 30 et 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de la communication (L).

Ont accès au **master en journalisme (2 ans/120 crédits) à finalité spécialisée en investigation multimédia**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en arts plastiques visuels et de l'espace(L), de bachelier en musique (L), de bachelier en théâtre et arts de la parole (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Les candidats qui n'ont pas un accès direct au master et dont le français n'est pas la langue maternelle devront fournir un document attestant que leur connaissance de la langue française correspond au moins au niveau B2 défini par le Portfolio européen des langues Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en communication multilingue

Domaine : information et communication

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques à condition d'opter pour la combinaison de langues choisie en bachelier ;
- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques à condition d'opter pour une langue choisie en bachelier combinée au français langue étrangère ;
- le grade académique de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques à condition d'opter pour une langue choisie en bachelier combinée à une langue suivie dans le cadre d'une mineure en bachelier ;
- Pour les combinaisons incluant le français langue étrangère, un grade académique de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales (comprenant une mineure⁴¹ dans une des langues modernes proposées) délivré par une université belge francophone (pour la langue concernée) ;

Bénéficient d'un accès direct au master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités, moyennant un complément de programme entre 45 et 60 crédits maximum, pour une combinaison de langues suivies en bachelier ou pour une combinaison incluant une langue suivie en bachelier et le français langue étrangère, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier – AESI en langues germaniques (C) (pour les langues concernées), de bachelier en communication (C) (pour les langues concernées), de bachelier en marketing (C) (pour les langues concernées), de bachelier en gestion des ressources humaines (C) (pour les langues concernées) ou de bachelier en secrétariat de direction (C) (pour les langues concernées), de bachelier – AESI en français et français langue étrangère (C) (moyennant attestation de maîtrise d'une langue étrangère), de bachelier assistant de direction, (C) (pour les langues concernées), de bachelier en international business (C) (pour les langues concernées), de bachelier en relations publiques (C) (pour les langues concernées), de bachelier en sciences

⁴¹ Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022

administratives et gestion publique (C) (pour les langues concernées) ou de bachelier en coopération internationale (C) (pour les langues concernées).

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, pour une combinaison de langues suivies en bachelier ou pour une combinaison incluant une langue suivie en bachelier et le français langue étrangère, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en traduction et interprétation (L) (pour les langues concernées) ;
- le grade académique universitaire de bachelier en traduction et interprétation (pour les langues concernées) ;
- le grade académique de bachelier en communication appliquée (C) (pour les langues concernées) ;
- le grade académique de master en communication appliquée spécialisée, animation socioculturelle et éducation permanente (pour les langues concernées) (L), le grade académique de master en communication appliquée spécialisée, publicité et communication commerciale (pour les langues concernées) (L), le grade académique de master en communication appliquée spécialisée, relations publiques (pour les langues concernées) (L), le grade académique de master en communication appliquée spécialisée, éducation aux médias (pour les langues concernées) (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, avec un programme comprenant 60 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), pour une combinaison de langues suivies en bachelier ou pour une combinaison incluant une langue suivie en bachelier et le français langue étrangère, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, avec un programme comprenant entre 60 et 75 crédits maximum (admission au 2^e bloc du master), pour une combinaison de langues suivies en bachelier ou pour une combinaison incluant une langue suivie en bachelier et le français langue étrangère, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en traduction (pour les langues concernées) (L) ou le grade académique de master en interprétation (pour les langues concernées) (L) ;
- le grade académique universitaire de master en traduction ou le grade académique de master en interprétation (pour les langues concernées).

Ont accès au **master en communication multilingue (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, pour une combinaison de langues suivies en bachelier ou pour une combinaison incluant une langue suivie en bachelier et le français langue étrangère, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en information et communication (pour les langues concernées ou pour une combinaison incluant le français langue étrangère) ;
- pour les langues concernées ou pour une combinaison incluant le français langue étrangère : le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie, de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sciences politiques, de bachelier en droit, de bachelier en sciences économiques, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser les langues choisies. Le niveau requis correspond au niveau C1 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues. Les étudiants souhaitant s'inscrire au master en communication multilingue devront fournir un document attestant de leur niveau de maîtrise des langues concernées.⁴².

Pour les étudiants diplômés d'un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne sont pas en mesure de fournir une telle attestation, un test de maîtrise linguistique est organisé par le département de Langues et Littératures modernes de l'Université de Liège pour les langues étrangères inscrites au programme du master (allemand, anglais, espagnol, néerlandais). La réussite de ce test conditionne l'accès au master en communication multilingue.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

⁴² Les candidats qui optent pour une langue qui est leur langue maternelle sont dispensés de fournir cette attestation pour la langue concernée.

Master en arts du spectacle

Domaine : arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits)** toutes finalités, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- un grade académique de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au **master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits)** toutes finalités, sans complément de programme, les étudiants qui auront suivi *la mineure en Esthétique, sémiologie et arts du spectacle** et qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en philosophie, de bachelier en langues et lettres françaises et romanes, de bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de bachelier en histoire, de bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale ou orientation musicologie.

Bénéficient d'un accès direct au **master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits)** toutes finalités, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier universitaire dans le secteur⁴³ des sciences humaines et sociales.

Bénéficient d'un accès direct au **master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits, toutes finalités)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

* Il s'agit de la mineure organisée à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'ULiège jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022. Si le programme a été réalisé dans une autre université de la Communauté française, un dossier doit être introduit au Service des Inscriptions et des Admissions.

⁴³ Secteur des sciences humaines et sociales : philosophie, théologie, langues et lettres, histoire, art et archéologie, information et communication, sciences politiques et sociales, sciences juridiques, criminologie, sciences économiques et de gestion, traduction et interprétation, sciences psychologiques et de l'éducation, art et sciences de l'art.

le grade académique de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en management du tourisme et des loisirs (C), de bachelier-Assistant(e) en psychologie (C), de bachelier-Assistant(e) social(e) (C), de bachelier-Bibliothécaire-Documentaliste (C), de bachelier-Conseiller(ère) social(e) (C), de bachelier-Éducateur(trice) spécialisé(e) en activités socio-sportives (C), de bachelier en communication (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en écriture multimédia (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en logopédie (C), de bachelier-Éducateur(trice) spécialisé(e) en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier-Instituteur(trice) préscolaire (C), de bachelier-Instituteur(trice) primaire (C), de bachelier-AESI Arts plastiques (C), de bachelier-AESI Français et français langue étrangère (C), de bachelier-AESI Français et morale (C), de bachelier-AESI Français et religion (C), de bachelier-AESI Langues germaniques (C), de bachelier-AESI Sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales (C), de bachelier-AESI en musique (C), de bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : Arts numériques ou Bande dessinée ou Création d'intérieurs ou orientation création d'intérieurs ou Dessin et technologie de l'architecture ou Graphisme ou Illustration ou Images plurielles imprimées ou Peinture, ou Photographie ou Publicité ou Sculpture ou Stylisme d'objets ou esthétique industrielle ou Stylisme de mode (C), de bachelier en droit (C), de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication : Arts du cirque ou Image ou Montage et scripte ou Multimédia ou Son (C), de bachelier en graphisme (C), de bachelier en arts du cirque (C), de bachelier en arts du tissu (C), de bachelier en arts graphiques (C), de bachelier en arts numériques (C), de bachelier en bande dessinée (C), de bachelier en création d'intérieurs (C), de bachelier en dessin et technologie en architecture (C), de bachelier en musique : Formation musicale ou Musique improvisée et tradition orale ou Formation de musicien intervenant (C), de bachelier en illustration (C), de bachelier en gravure et impression (C), images animées ou cinégraphie (C), de bachelier en images plurielles imprimées (C), de bachelier en montage et scripte (C), de bachelier en multimédia (C), de bachelier en musiques improvisées de tradition orale (C), de bachelier en peinture (C), de bachelier en photographie (C), de bachelier en publicité (C), de bachelier en réalisation cinéma et radio-télévision (C), de bachelier en scénographie (C), de bachelier en sculpture (C), de bachelier en son (C), de bachelier en stylisme d'objets ou esthétique industrielle (C), de bachelier en stylisme de mode (C), de bachelier en stylisme-modélisme (C), de bachelier en techniques de l'image, orientation techniques de la cinématographie (C) ou orientation techniques de la photographie (C), de bachelier en techniques graphiques, orientation techniques de l'édition (C), ou orientation techniques infographiques (C), de bachelier de spécialisation en accessoires de mode (C), de bachelier de spécialisation en art thérapie (C) ou de bachelier styliste-modéliste (C).

Pour la finalité spécialisée en études cinématographiques et audiovisuelles (programme international). Les étudiants doivent s'adresser à Monsieur le Professeur M.-E. MÉLON (04/366.32.55 ou ME.Melon@uliege.be) afin de solliciter l'autorisation d'inscription du comité de gestion. Les étudiants doivent, en outre, faire la preuve de compétences linguistiques suffisantes pour effectuer des travaux dans la langue des pays où ils souhaitent se rendre. Les candidats étrangers devront, en outre, après avoir obtenu l'accord du comité de gestion, compléter un dossier d'admission en ligne auprès du Service des Inscriptions et des Admissions, afin d'obtenir le document officiel qui leur permettra de finaliser leurs formalités d'inscription.

Bénéficient d'un accès direct au master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits) toutes finalités, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en arts plastiques, visuels et de l'espace (L), de master en arts du spectacle et techniques de diffusion et de communication (L), de master en communication appliquée spécialisée – Publicité et communication commerciale (L), de master en communication appliquée spécialisée - Animation socioculturelle et éducation permanente (L), de master en

communication appliquée spécialisée – Relations publiques (L), de master en communication appliquée spécialisée – Education aux médias (L), de master en presse et informations spécialisées (L), de master en traduction (L), de master en interprétation (L), de master en musique (L) ou de master en théâtre et arts de la parole (L) ;

- le grade académique de master en philosophie, de master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale ou orientation français langue étrangère, de master en langues et lettres modernes, orientation générale ou orientation germaniques, de master en linguistique, de master en langues et lettres anciennes, orientation classiques ou orientation orientales, de master en histoire, de master en histoire de l'art et archéologie, orientation générale, orientation musicologie ou orientation archéométrie.

Ont accès au **master en arts du spectacle (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en arts du spectacle et techniques de diffusion et de la communication (L), de bachelier en communication appliquée (L), de bachelier en musique (L), de bachelier en arts plastiques visuels et de l'espace (L), bachelier en presse et information (L), de bachelier en théâtre et arts de la parole (L) ou de bachelier en traduction et interprétation (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

Master en sociologie

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**⁴⁴, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en sciences humaines et sociales ou de bachelier en information et communication (option sociologie) ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**¹, moyennant un complément de programme de 31 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : Assistant social (C), de bachelier : Conseiller social (C) ou de bachelier en écologie sociale (C).
- le grade académique de bachelier universitaire en sciences politiques.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**¹, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C).

⁴⁴ La finalité spécialisée en *Migration and ethnic Studies* est un master « full English » (informations détaillées sur le programme). Les étudiants qui souhaitent s'y inscrire doivent prouver leur niveau d'anglais (B2) (informations : https://www.islv.uliege.be/cms/c_10389623/fr/islv-egipt-english-grammar-in-house-proficiency-test).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, avec un programme aménagé comprenant entre 70 et 90 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences politiques (module gouvernance et société), de licencié en information et communication, de licencié en sciences de l'éducation, de licencié en criminologie, de licencié en sciences psychologiques (option psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations) ou de licencié en philosophie ;
- le grade académique de master en sciences politiques (toutes finalités), de master en journalisme, de master en communication de master en sciences de l'éducation, de master en criminologie, de master en droit, de master en sciences psychologiques (à finalité spécialisée en psychologie sociale, du travail et des organisations) ou de master en philosophie (à finalité approfondie).
- Un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande ou pas l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) à finalité didactique**, avec un programme aménagé comprenant entre 70 et 90 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences politiques (module gouvernance et société), de licencié en information et communication, de licencié en criminologie
- le grade académique de master en sciences politiques (toutes finalités), de master en journalisme, de master en communication, de master en criminologie, de master en droit
- Un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande ou pas l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie ou à finalité didactique**, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sociologie ;
- le grade académique de master en anthropologie, de master en sciences de la population et du développement, de master en gestion des ressources humaines ou de master en sciences du travail (à finalité approfondie).

Ont accès au **master en sociologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**⁴⁵, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

⁴⁵ La finalité spécialisée en *Migration and ethnic Studies* est un master « full English » (informations détaillées sur le programme). Les étudiants qui souhaitent s'y inscrire doivent prouver leur niveau d'anglais (B2) (informations : https://www.islv.uliege.be/cms/c_10389623/fr/islv-egipt-english-grammar-in-house-proficiency-test).

Accès à la finalité spécialisée en Migration and ethnic Studies (full English), simple diplomation et EuMIGS –(double diplomation)

La finalité spécialisée en *Migration and ethnic Studies* est un master « full English » (informations détaillées sur le programme).

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans cette finalité doivent fournir la preuve qu'ils maîtrisent l'anglais. Le niveau requis correspond au niveau B2 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Plus d'informations : https://www.islv.uliege.be/cms/c_10389623/fr/islv-egipt-english-grammar-in-house-proficiency-test

Les étudiants qui choisissent la finalité spécialisée pourront

- soit suivre l'ensemble du Master à l'Université de Liège (simple diplomation),
- soit effectuer leur 1^{re} année à l'Université de Liège et la 2^e dans l'une des institutions partenaires du réseau EuMIGS (European Master in Migration Studies : <https://www.eumigs.eu/>). Cette formation, qui mène à une double diplomation, est soumise à une procédure de sélection à présenter lors de la 1^{re} année de master.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en anthropologie

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités** (à l'exception de la finalité spécialisée en anthropologie des dynamiques sociales et du développement.⁴⁶) sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie, de bachelier en sciences humaines et sociales ou de bachelier en information et communication (option anthropologie) ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités** (à l'exception de la finalité spécialisée en anthropologie des dynamiques sociales et du développement), moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sciences politiques (module gouvernance et société), de licencié en information et communication (à l'exception des étudiants ayant suivi l'orientation anthropologie de la communication et anthropologie culturelle), de licencié en sciences de l'éducation, de licencié en criminologie, de licencié en sciences psychologiques (option psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations) ou de licencié en philosophie ;
- le grade académique de master en sciences politiques, de master en communication (à finalité), de master en journalisme (à finalité) accompagné d'un bachelier en information et communication (option autre qu'anthropologie), de master en sciences de l'éducation, de master en criminologie, de master en sciences psychologiques (à finalité spécialisée en psychologie sociale, du travail et des organisations) ou de master en philosophie (à finalité approfondie).

⁴⁶ Pour la finalité spécialisée en Anthropologie des dynamiques sociales et du développement, les étudiants sont tenus d'envoyer un dossier de candidature à B. RUBBERS (brubbers@uliege.be) avant le 1er décembre dans le cours de la première année du master.

Bénéficient d'un accès direct au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités** (à l'exception de la finalité spécialisée en anthropologie des dynamiques sociales et du développement), moyennant un complément de programme de 45 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : Assistant social (C), de bachelier : Conseiller social (C), de bachelier en écologie sociale (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités** (à l'exception de la finalité spécialisée en anthropologie des dynamiques sociales et du développement), moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en coopération internationale (C) ou de bachelier en gestion des ressources humaines (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) à finalité approfondie**, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sociologie ou de licencié en information et communication (orientation anthropologie de la communication et anthropologie culturelle) ;
- le grade académique de master en sociologie, de master en population et développement, de master en gestion des ressources humaines ou de master en sciences du travail (à finalité approfondie).

Ont accès au **master en anthropologie (2 ans/120 crédits) toutes finalités**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sociologie et anthropologie

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sociologie et anthropologie (1an/60 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier : Assistant social (C), de bachelier : Conseiller social (C), de bachelier en coopération internationale (C), de bachelier en gestion des ressources humaines (C), de bachelier en écologie sociale (C) ou de bachelier en communication (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 45 crédits maximum les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier universitaire en sciences politiques.

Bénéficient d'un accès direct au master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits), moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum les étudiants qui portent :

- le grade académique de licencié en sciences de gestion, d'ingénieur de gestion, de licencié en sciences économiques, de licencié en sciences psychologiques (orientation psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations), de licencié en sciences de l'éducation, de licencié en droit, de licencié en sciences politiques, de licencié en criminologie, de licencié en philosophie, de licencié en information et communication, de licencié en histoire, de licencié en histoire de l'art et archéologie ou de licencié en sciences de la santé publique;
- le grade académique de master en ingénieur de gestion, de master en sciences économiques (120 crédits), de master en sciences de gestion (120 crédits), de master en sciences psychologiques (à finalité spécialisée en psychologie sociale, du travail et des organisations), de master en sciences de l'éducation, de master en droit, de master en sciences politiques (toutes finalités), de master

en criminologie, de master en philosophie (120 crédits), de master en linguistique, de master en histoire (120 crédits), de master en histoire de l'art et archéologie (toutes orientations) (120 crédits), de master en communication (120 crédits), de master en journalisme (120 crédits) accompagné du bachelier en information et communication (option autre que sociologie ou anthropologie), de master en sciences et technologies de l'information et de la communication ou de master en sciences de la santé publique

Bénéficient d'un accès direct au **master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits)**, moyennant un éventuel complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en information et communication (option sociologie ou anthropologie) ;

Ont accès au **master en sociologie et anthropologie (1 an/60 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en gestion des ressources humaines

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (120 crédits)

Bénéficient d'un accès direct au master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en ingénieur de gestion ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande.

Bénéficient d'un accès direct au master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits), moyennant un complément de programme de 10 à 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier universitaire en droit ou de bachelier en sciences politiques.
- le grade académique de master en sociologie et anthropologie (60 crédits), de master en anthropologie, de master en sciences de la population et du développement, de master en criminologie ou de master en sciences de la santé publique, de master en sciences politiques, master en administration publique, de master en communication à finalité, de master en sciences de l'éducation, de master en science et gestion de l'environnement à finalité ;
- le grade académique de bachelier en sciences économiques, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale (option psychologie sociale, du travail et des organisations);
- les grades académiques de licencié correspondants.

Bénéficient d'un accès direct au **master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 15 à 30 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en gestion des ressources humaines (C) ou le grade académique de bachelier en coopération internationale (C).
- le grade académique de bachelier en marketing (C).
- le grade académique de bachelier en droit (C).
- le grade académique de bachelier en philosophie ou de bachelier en information et communication.

Bénéficient d'un accès direct au **master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 45 à 60 crédits, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en communication (C), de bachelier en commerce extérieur (C), de bachelier en comptabilité (C), de bachelier en E-business (C), de bachelier en Gestion des transports et logistique d'entreprise (C), de bachelier : Assistant(e) de direction (C), de bachelier en management du tourisme et des loisirs(C), de bachelier : Assistant de direction médical (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C) ou de bachelier en comptabilité banque (C).
- le grade académique de bachelier : Assistant social (C), de bachelier : Conseiller social (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier : Assistant en psychologie (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits)**, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sociologie, de master en sciences de gestion (120 crédits), de master en ingénieur de gestion, de master en sciences économiques (120 crédits) ou de master en sciences psychologiques (finalité spécialisée en psychologie sociale, du travail et des organisations), de master en droit, de master en ingénieur civil, de master en bioingénieur ;
- les grades académiques de licencié correspondants.

Ont accès au **master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en politique et management RH (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en Gestion (120 crédits)

Ce master est destiné exclusivement aux étudiants souhaitant s'inscrire dans le programme MOST (Management des Systèmes Organisationnels en Transition) : 2 diplômes de Master en 3 ans. Informations détaillées sur le programme : <http://www.hec.uliege.be/fr/masters/programmes-transdisciplinaires/most>

Bénéficient d'un accès, sur décision du comité de gestion⁴⁷, au master en gestion des ressources humaines (2 ans/120 crédits), à finalité spécialisée gestion⁴⁸, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en Sciences humaines et sociales option gestion des ressources humaines.

Master en gestion des ressources humaines, à finalité MOST (diplômés HEC⁴⁹)

Bénéficient d'un accès direct au master en gestion des ressources humaines, à finalité MOST - (Management des Systèmes Organisationnels en Transition) (1 an/73 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences de gestion à finalité spécialisée en stratégie et management des ressources humaines.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

⁴⁷ Dossier de candidature à déposer en utilisant le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <http://www.hec.uliege.be/fr/hec-liege/transdisciplinarite/management-systemes-organisationnels-en-transition-most>

⁴⁸ Les étudiants titulaires d'un diplôme de bachelier en sciences économiques et de gestion souhaitant s'inscrire dans le programme MOST (Management des Systèmes Organisationnels en Transition) ont la possibilité de s'inscrire au master en sciences de gestion à finalité spécialisée en stratégie et management des ressources humaines, sur décision du comité de gestion également.

⁴⁹ Ont accès au master en sciences de gestion, à finalité MOST - (Management des Systèmes Organisationnels en Transition) (diplômés FaSS) (1 an/71 crédits), sans complément de programme, les étudiants qui portent le grade académique de master en gestion des ressources humaines à finalité spécialisée en gestion.

Master en sciences du travail en alternance

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle. L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience. Plus d'informations sur l'épreuve à partir de l'adresse : www.fass.uliege.be/sciencesdutravail

L'article 15, §1^{er}, 30° bis, définit l'enseignement supérieur en alternance : enseignement dans lequel l'acquisition des compétences nécessaires pour l'obtention d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur se fait pour partie en entreprise et pour partie au sein dudit établissement.

Les modalités d'organisation du master en sciences du travail en alternance sont disponibles à partir de l'adresse suivante : <https://www.fass.uliege.be/sciencesdutravail>

Pour être valablement inscrit au master en sciences du travail en alternance, l'étudiant doit répondre aux conditions d'accès telles que définies ci-dessous. De plus, l'inscription est conditionnée par la signature, au préalable, d'une convention d'immersion professionnelle (entreprise - étudiant - Université) et d'une convention académique. Ces documents doivent être présentés au tuteur pédagogique (Mélanie DE WINTER - mdewinter@uliege.be) et une autorisation d'inscription sera alors délivrée par la Faculté des Sciences Sociales pour permettre aux étudiants de procéder à leur inscription.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail en alternance (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande ;
- tout bachelier de l'enseignement supérieur ayant réussi l'épreuve facultative de valorisation de crédits.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail en alternance (2 ans/120 crédits)**, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission en 2^e bloc du master), les étudiants qui portent :

- le grade académique de master en sciences du travail (1 an/60 crédits).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail en alternance (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme éventuel de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique universitaire de deuxième cycle ;
- un grade académique de deuxième cycle de l'enseignement supérieur hors université ;

- le grade académique de bachelier en sciences économiques, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en ingénieur de gestion, de bachelier en sciences politiques, de bachelier universitaire en droit, de bachelier en information et communication, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale (module psychologie sociale, du travail et des organisations).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail en alternance (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en gestion des ressources humaines(C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail en alternance (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 45 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en droit (C).
- le grade académique de bachelier en commerce extérieur (C). le grade académique de bachelier assistant en psychologie (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail en alternance (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier : Assistant Social (C) – de bachelier en Communication (C) : Instituteur primaire ou préscolaire.
- tout autre bachelier de l'enseignement supérieur hors université que ceux précités n'ayant pas présenté ou ayant échoué à l'épreuve facultative de valorisation de crédits qui aurait permis d'accéder au programme standard de l'épreuve sans complément.

Ont accès au **master en sciences du travail en alternance (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences du travail 1 an / 60 crédits

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Plus d'informations sur l'épreuve à partir de l'adresse : www.fass.uliege.be/sciencesdutravail

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail (1 an/60 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande ;
- tout bachelier de l'enseignement supérieur ayant réussi l'épreuve facultative de valorisation de crédits.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail (1 an/60 crédits)**, moyennant un complément de programme éventuel de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique universitaire de deuxième cycle (licence ou master) ;
- un grade académique de deuxième cycle de l'enseignement supérieur hors université ;
- le grade académique de bachelier en sciences économiques, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en ingénieur de gestion, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale (module psychologie sociale, du travail et des organisations) ou de bachelier universitaire en droit, de bachelier en sciences politiques (module science politique).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail (1 an/60 crédits)**, moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum :

- tout bachelier de l'enseignement supérieur n'ayant pas présenté ou ayant échoué à l'épreuve facultative de valorisation de crédits qui aurait permis d'accéder au programme standard de l'épreuve sans complément.

Ont accès au **master en sciences du travail (1 an/60 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences du travail à finalité approfondie (120 crédits)

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Plus d'informations sur l'épreuve à partir de l'adresse : www.fass.uliege.be/sciencesdutravail

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sociologie et anthropologie ou de bachelier en sciences humaines et sociales ;
- les grades académiques correspondants délivrés en Communauté flamande ;
- tout bachelier de l'enseignement supérieur ayant réussi l'épreuve facultative de valorisation de crédits.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme éventuel de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique universitaire de deuxième cycle (licence ou master) ;
- un grade académique de deuxième cycle de l'enseignement supérieur hors université ;
- le grade académique de bachelier en sciences économiques, de bachelier en sciences de gestion, de bachelier en sciences économiques et de gestion, de bachelier en ingénieur de gestion, de bachelier en sciences politiques, de bachelier universitaire en droit, de bachelier en information et communication, de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, or. générale (module psychologie sociale, du travail et des organisations).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 30 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en gestion des ressources humaines (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 45 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en droit (C).
- le grade académique de bachelier en commerce extérieur (C). le grade académique de bachelier : assistant en psychologie (C).

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : Assistant Social (C), de bachelier en Communication (C) ou de bachelier : Instituteur primaire (C) ou de bachelier : Instituteur préscolaire (C).
- tout autre bachelier de l'enseignement supérieur que ceux précités n'ayant pas présenté ou ayant échoué à l'épreuve facultative de valorisation de crédits qui aurait permis d'accéder au programme standard de l'épreuve sans complément.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de licencié en sociologie, de licencié en sciences de gestion, d'ingénieur de gestion, de licencié en sciences économiques ou de licencié en sciences psychologiques (orientation psychologie sociale et psychologie du travail et des organisations) ;
- le grade académique de master en sciences du travail (1 an/60 crédits), de master en sociologie, de master en sciences de gestion, de master en ingénieur de gestion, de master en sciences économiques (120 crédits) ou de master en sciences psychologiques (finalité spécialisée en psychologie sociale, du travail et des organisations).

Ont accès au **master en sciences du travail à finalité approfondie (2 ans/120 crédits)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences de la population et du développement

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la population et du développement, (2 ans/120 crédits, toutes finalités), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- tout grade académique de bachelier universitaire secteur des sciences humaines et sociales délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Communauté flamande;
- un grade académique de master universitaire délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles, en Communauté flamande ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la population et du développement, (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- tout grade académique de master de l'enseignement supérieur hors université de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- tout grade académique de bachelier universitaire hors secteur sciences humaines et sociales délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de bachelier en coopération internationale (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la population et du développement, (2 ans/120 crédits, toutes finalités), moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : Assistant social (C), de bachelier : Conseiller social (C), de bachelier en écologie sociale (C), de bachelier en assurances (C), de bachelier en sciences administratives et gestion publique (C), de bachelier en gestion des transports et techniques d'entreprise (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticole ou orientation technologie animale (C), de bachelier assistant de direction (C), de bachelier en international business (C), de bachelier en e-Business (C), de bachelier en relations publiques (C), de bachelier de management du tourisme et des loisirs (C), de bachelier en gestion de l'environnement urbain (C), de bachelier en communication (C), de bachelier en gestion des

ressources humaines (C), de bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier en management de la logistique (C), de bachelier AESI : sciences économiques et sciences économiques appliquées (C), de bachelier AESI : sciences humaines : géographie, histoire et sciences sociales (C), de bachelier de spécialisation en santé communautaire, de bachelier en énergie alternative et renouvelable (C), de bachelier : Conseiller en développement durable (C) ou de bachelier en commerce et développement (C).

Bénéficient d'un accès direct au master en sciences de la population et du développement (2 ans /120 crédits, toutes finalités), avec un programme aménagé comprenant entre 60 et 75 crédits (admission au 2^e bloc du master), les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique universitaire de master en sociologie, de master en anthropologie, de master en sociologie et anthropologie, de master en gestion des ressources humaines, de master en sciences du travail (à finalité approfondie), de master en sciences politiques, de master en sciences et gestion de l'environnement (à finalité spécialisée ou à finalité approfondie), de master en sciences géographiques, orientation générale (toutes finalités), de master en sciences géographiques, orientation *global change* (finalité approfondie), de master en ingénieur de gestion (à finalité spécialisée), de master en sciences de gestion (à finalité approfondie ou à finalité spécialisée), de master en sciences économiques (à finalité approfondie ou à finalité spécialisée) ; de master en communication (à finalité), master en journalisme (à finalité) ; de master en sciences de la santé publique (toutes finalités) ; de master bioingénieur (sciences agronomiques, chimie et bio-industrie, sciences et technologies de l'environnement, toutes options);
- un grade académique de master universitaire similaire à ceux visés ci-dessus délivré en Communauté flamande ou par l'École Royale Militaire.

Ont accès au master en sciences de la population et du développement (2 ans/120 crédits, toutes finalités), en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique délivré en Belgique ;
- un grade académique de bachelier de l'enseignement supérieur hors université de type long (L) ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits

Domaine : sciences politiques et sociales

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Établissements Partenaires

- Haute École de la Province de Liège
- Université de Liège

Établissement référent : Haute École de la Province de Liège

- ▷ Les démarches d'admission et d'inscription doivent être effectuées auprès de l'établissement référent.

Masters bioingénieur (4 grades)

Domaine : sciences agronomiques et ingénierie biologique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct aux **quatre masters bioingénieur (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct aux **masters bioingénieur orientations sciences agronomiques, sciences et technologies de l'environnement, chimie et bioindustrie, gestion des forêts et espaces naturels**⁵⁰ (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée), moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en sciences agronomiques (L), de master en sciences industrielles – finalités chimie ou biochimie (L), de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L), de master en sciences de l'ingénieur industriel – finalités chimie ou biochimie (L), ou de master architecte paysagiste (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master bioingénieur orientations sciences agronomiques, sciences et technologies de l'environnement, chimie et bioindustrie, gestion des forêts et espaces naturels**⁵¹ (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée), moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier universitaire en sciences biologiques, en sciences physiques ou en sciences chimiques ;

⁵⁰ Orientation gestion des forêts et espaces naturels : en attente de la validation au CA.

⁵¹ Orientation gestion des forêts et espaces naturels : en attente de la validation au CA.

- le grade académique de bachelier : AESI en Sciences : biologie, chimie, physique (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animale (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C), le grade académique de bachelier en sciences agronomiques (L) ou de bachelier en sciences industrielles (L) ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Ont accès aux **quatre masters bioingénieur (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master en sciences biologiques, de master en biochimie moléculaire et cellulaire, de master en biologie des organismes et écologie, de master en sciences physiques ou de master en sciences chimiques ;
- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en management de l'innovation et de la conception des aliments (MICA)

Domaine : sciences agronomiques et ingénierie biologique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en management de l'innovation et de la conception des aliments (2 ans/120 crédits, à finalité)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de bachelier universitaire dans les domaines des sciences agronomiques et de l'ingénierie biologique, des sciences de l'ingénieur, des sciences biomédicales et pharmaceutiques délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- le grade académique de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences chimiques, de bachelier en médecine, de bachelier en médecine vétérinaire.

Bénéficient d'un accès direct **master en management de l'innovation et de la conception des aliments (2 ans/120 crédits, à finalité)**, moyennant un complément de programme de 30 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : AESI, orientation Sciences : biologie, chimie, physique (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animale (C), de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C) ou de bachelier en diététique (C) ;
- le grade académique de bachelier en sciences agronomiques (L).

Bénéficient d'un accès direct au **master en management de l'innovation et de la conception des aliments (2 ans/120 crédits, à finalité)**, moyennant un aménagement de programme de 60 à 75 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master universitaire en médecine vétérinaire, de master bioingénieur, de master en sciences agronomiques et industries du vivant,
- le grade académique de master en sciences de l'ingénieur industriel en agronomie (L).

Ont accès au **master en management de l'innovation et de la conception des aliments (2 ans/120 crédits, à finalité)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ou dans un domaine proche, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en agroécologie

Domaine : sciences agronomiques et ingénierie biologique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

Établissements partenaires

- AgroParisTech
- Université de Liège
- Université Libre de Bruxelles
- Université Paris-Saclay

Établissement référent : Université de Liège

Bénéficient d'un accès direct au **master en agroécologie**⁵² (2 ans/120 crédits, à finalité), sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique universitaire de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur, de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil, de bachelier en sciences biologiques, de bachelier en sciences géologiques, de bachelier en sciences géographiques.

Bénéficient d'un accès direct **master en agroécologie (2 ans/120 crédits, à finalité)**, moyennant un complément de programme de 30 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : AESI, orientation sciences : biologie, chimie, physique (C), de bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies ou orientation agronomie des régions chaudes ou orientation environnement ou orientation forêt et nature ou orientation techniques et gestion agricoles ou orientation techniques et gestion horticoles ou orientation technologie animale (C) ou de bachelier en chimie, orientation biochimie ou orientation biotechnologie ou orientation chimie appliquée ou orientation environnement (C).

⁵² Les étudiants qui souhaitent participer au programme de double diplôme avec Paris Saclay et AgroParisTech doivent déposer un dossier de candidature auprès de l'Apparitorat de la faculté de Gembloux Agro-Bio Tech après la validation des 60 premiers crédits du master en agroécologie.

Ont accès au **master en agroécologie (2 ans/120 crédits, à finalité)**, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master architecte paysagiste

Domaine : sciences agronomiques et ingénierie biologique

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études (quel que soit le cycle concerné) par valorisation des acquis de l'expérience.

En application du décret du 28 novembre 2008, l'Université de Liège bénéficie d'une habilitation conditionnelle pour organiser le bachelier et le master en architecture du paysage, en codiplômation avec la Haute École Charlemagne (catégorie agronomique) et l'Université Libre de Bruxelles.

Établissements partenaires

- Haute école Charlemagne
- Université de Liège
- Université Libre de Bruxelles

Établissement référent : Université de Liège

Bénéficient d'un accès direct au **master en architecte paysagiste (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier architecte paysagiste (L) ;
- le grade académique de bachelier en architecture du paysage ;
- le grade académique de bachelier architecte paysagiste ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en architecte paysagiste (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée)**, moyennant un complément de programme de 15 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de master en architecture ;
- le grade académique de master en ingénieur civil architecte ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en architecte paysagiste (2 ans/120 crédits, à finalité spécialisée)**, moyennant un complément de programme de 30 à 60 crédits maximum, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en architecture des jardins et du paysage (C).

Ont accès au **master en architecte paysagiste** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte ;
- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur ;
- un autre grade académique dans un domaine proche, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

FACULTÉ D'ARCHITECTURE

Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Domaine : art de bâtir et urbanisme

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en architecture à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme (2 ans /120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en architecture délivré en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Bénéficient d'un accès direct au **master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme (2 ans /120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte ou de bachelier en architecte paysagiste ;
- le grade académique de bachelier en arts plastiques, visuels et de l'espace : design industriel (L) ou architecture d'intérieur (L).

Ont accès au **master en architecture à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme (2 ans /120 crédits)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE, LOGOPÉDIE ET SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Master en sciences psychologiques

Domaine : sciences psychologiques et de l'éducation

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences psychologiques, à finalité (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent :

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences psychologiques, à finalité (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum⁵³, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie ;
- le grade académique de bachelier-Assistant(e) en psychologie (C).

Ont accès au **master en sciences psychologiques** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue française. Le niveau requis correspond au niveau C1 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

⁵³ Programme à confirmer par le Président du Jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en logopédie

Domaine : sciences psychologiques et de l'éducation

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en logopédie, à finalité (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation (module logopédie) ou de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie.

Bénéficient d'un accès direct au **master en logopédie, à finalité (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum⁵⁴, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale ;
- le grade académique de bachelier en logopédie (C) ou de bachelier en audiologie (C).

Ont accès au **master en sciences psychologiques** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour 180 crédits par le jury.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue française. Le niveau requis correspond au niveau C1 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

⁵⁴ Programme à confirmer par le Président du Jury.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en sciences de l'éducation

Domaine : sciences psychologiques et de l'éducation

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences de l'éducation, à finalité (2 ans/120 crédits)**, sans complément de programme, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation générale ou de bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie ou de bachelier en sciences humaines et sociales (option sciences de l'éducation) ;
- le grade académique de master en logopédie ou de master en psychologie ;
- un grade académique similaire à l'un de ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École Royale Militaire.

Bénéficient d'un accès direct au **master en sciences de l'éducation, à finalité (2 ans/120 crédits)**, moyennant un complément de programme de 60 crédits maximum⁵⁵, les étudiants qui portent, soit :

- le grade académique de bachelier : Assistant en psychologie (C), de bachelier : Assistant sociale (C), de bachelier-Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif (C), de bachelier : Instituteur préscolaire (C), de bachelier : Instituteur primaire (C), de bachelier-AESI (toutes sections) (C), de bachelier en logopédie (C), de bachelier AETM (Agrégé de l'enseignement technique moyen) (toutes sections) ou de bachelier en audiologie (C), de bachelier-Conseiller social (C), de bachelier-Conseiller conjugal et familial (C), de bachelier sage-femme (C) ou de bachelier en soins infirmiers (C).

Ont accès au **master en sciences de l'éducation, à finalité (2 ans/120 crédits)** en vertu d'une décision des autorités académiques et aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les étudiants qui portent, soit :

- un autre grade académique, délivré en Belgique ;
- un titre ou grade étranger reconnu équivalent à l'un de ceux mentionnés ci-dessus ;
- un titre ou grade étranger jugé comparable, par le jury, à l'un de ceux mentionnés ci-dessus.

⁵⁵ Programme à confirmer par le Président du Jury – le programme sera déterminé en fonction de la formation antérieure suivie et de la finalité choisie.

Il faut toutefois noter que les candidats doivent maîtriser la langue française. Le niveau requis correspond au niveau C1 défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des langues.

Le jury peut également valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle. Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans.

Dans les cas où l'inscription est subordonnée à la décision des autorités académiques, les candidats sont invités à compléter un dossier d'admission auprès du Service des Inscriptions et des Admissions (www.enseignement.uliege.be/inscriptions - 04/366.46.00).

Master en orthopédagogie clinique

Domaine : sciences psychologiques et de l'éducation

L'accès aux études de master est réglé par l'article 111 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, ainsi que par les arrêtés d'exécution pris en application de ce décret.

L'article 117 de ce même décret régit les valorisations de crédits permettant la réduction de la durée des études, et, par conséquent, l'admission en cours de cycle.

L'article 119 prévoit une possibilité d'admission aux études par valorisation des acquis de l'expérience.

Master conjoint :

- Université de Liège
- Université Libre de Bruxelles
- Université de Mons

Établissement référent : Université de Mons